2019_02_21_CTL_Dijon_CR_memes_prop_meme_vote 3
2019_02_12_CTL_Dijon_CR 5
2018_11_13_CTL_Dijon_CR 9
2017_06_30_CTL_Dijon_CR 13
2017_04_06_CTL_Dijon_CR_discute_pas_de_rien 17
2016_11_15_CTL_Dijon_le_mieux_ne_sera_pas_terrible 21
2016_09_23_CTL_Dijon_CR_et_DP 25
2016_06_28_CTL_Dijon_CR 31

Compte-rendu du Comité Technique Local

Dijon – 21 février 2019

Mêmes propositions = même vote !

L'ensemble des organisations syndicales s'étant exprimées contre le Plafond Autorisé d'Emplois 2019 (PAE 2019), elles ont été reconvoquées ce 21 février, afin de procéder à un nouveau vote.

La CGT est désignée secrétaire adjoint de séance.

La CGT déclare en propos liminaires que les OS s'étaient prononcées contre en raison d'un sous-dimensionnement des services, de la disparition des bureaux de douane et d'un comité technique (CT) devenue une simple *"chambre d'enregistrement"*.

Elle remarque qu'un poste d'adjoint à la directrice interrégionale est créé plutôt qu'un poste d'Assistant de Prévention, pourtant inoccupé de manière pérenne depuis plus de 2 ans.

La présidente du CT a répondu de la manière suivante :

- les emplois rendus le sont au titre de l' *"effort national demandé par la DG"*; elle n'a donc pas de latitude pour en décider autrement.

- le PAE 2019 est la traduction de ce qui a été décidé lors des précédents CT.

- les vacances d'emploi sont toutes prévues pour être comblées puisque la demande est faite à chaque fois, mais le tableau de mutation ne le permet pas. Elle précise que les DR sont attentifs à la souffrance dans les services et qu'elle intervient auprès de la DG en ce sens, afin que les conditions de travail soient acceptables.

I - Point soumis à vote : PAE/ER 2019

Le point de l'ordre du jour étant la ventilation des effectifs de référence (ER) et du PAE 2019, la présidente rappelle ce qui avait été dit lors de la première convocation : la direction interrégionale rend 5 emplois au titre de l'effort national (100 emplois sont demandés au total par la DG car inscrits dans la Loi Organique de la Loi de Finances – LOLF).

Les modifications proposées dans les différents services sont dues :

- au niveau interrégional :
  - à la fin de la centralisation comptable,
  - à la mise en route de Tours Energie.

- au niveau régional :
  - centralisation du dédouanement sur les bureaux d'Orléans et de Dijon
  - centralisation de l'activité de la viticulture sur les centre dédiés.

Pour la surveillance, il n'y a pas de baisse d'effectifs mais une augmentation de 2 ER issue du PAE 2018 (BSI de Lons – DR de Besançon).

L'ensemble des OS expriment leur désaccord quant à la non prise en compte dans ces ER, des charges de travail qui s'alourdissent en raison de nombreuses tâches demandées aux agents de tous grades, au nom de la simplification qui n'en est pas une.

SOLIDAIRES fait remarquer que toutes ces tâches "annexes" ne font pas partie du coeur de métier des agents. Elles s'ajoutent à ce qu'ils ont déjà à faire au quotidien, alors même que ce travail réclame déjà davantage d'agents pour le faire. Cela provoque une perte de motivation, doublée d'une perte de sens car ces tâches s'éloignent souvent de l'essence de notre travail.

L'USD-FO et la CGT observent que la BSI de Chalon n'apparaît pas dans les ER alors qu'elle est toujours en activité.

... / ...

La présidente rappelle que suite au jugement du Tribunal Administratif suspendant la fermeture de la brigade pour vice de forme, la BSI est toujours en activité. La DG, elle, a décidé qu'elle sera fermée à l'issue de la consultation des instances.

Si l'avis de l'Inspection du Travail devait aller à l'encontre de cette décision, alors *"on verra à ce moment-là"*. Pour rappel, le précédent président du CT n'avait pas respecté la procédure de consultation du CHSCT 21 pour avis, avant la présentation du dossier en CT.

Toutes les O.S s'accordent à dire que les agents de cette brigade font un travail remarquable, malgré la situation, et qu'il n'est pas normal de persister dans cette fermeture.

La présidente décide alors de passer au vote concernant la ventilation des ER et le PAE 2019 :

Vote unanime contre (CFDT-CFTC, CGT, SOLIDAIRES, UNSA et USD-FO).

Ce point de l'ordre du jour est donc adopté par l'administration.

II – Questions diverses

Lors des questions diverses, la CGT est revenue sur la question de la date de mise à disposition du nouveau local syndical rue Jean Moulin (*évoquée lors de la première convocation*). M. Gagey, chef du Pôle Moyens et Ressources (ex-PLI) répond que la date est toujours fixée pour le 12 et 13 mars.

La question du problème de la qualité de l'habillement des collègues SU est à nouveau posée et la CGT montre l'état déplorable d'un polo après trois lavages. L'assemblée ne peut que constater et déplorer cette situation.

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente lève la séance et indique que la date du prochain Comité Technique sera communiquée dès que possible.

Compte-rendu du Comité Technique Local

Dijon – 12 février 2019

Le 12 février a eu lieu à Dijon le premier Comité Technique consacré aux effectifs de la DI et aux Plans annuels de performance et de formation.

La présidente a ouvert la séance en félicitant les nouveaux élus.

La CFDT a été désignée secrétaire-adjointe de séance.

CGT, SOLIDAIRES et UNSA ont ensuite lu leur déclaration préalable ou eu des propos liminaires.

Si elle n'a pas répondu aux revendications à portée nationale, la présidente a par contre fait remarquer que les effectifs de la DI n'étaient pas en baisse contrairement aux affirmations de l'UNSA (*cf. le point sur les effectifs 2019*). Les effectifs de référence (ER [1]) 2019 sont ceux de 2018 ; en particulier les bureaux frontaliers de Franche-Comté n'ont perdu aucun emploi.

Elle a également rappelé que 2019 voyait la mise en œuvre des restructurations votées sous son prédécesseur (Service Régional des Tabacs, centre régional de viticulture et de distillations, centralisation régionale du dédouanement…).

Concernant la future agence en charge du recouvrement annoncée par Bercy (qui regrouperait tout ou partie des missions des actuelles RI), la présidente ne possède à ce jour aucune information à ce sujet.

I - Règlement intérieur du Comité Technique

Les remarques de Solidaires

- SOLIDAIRES s'est appuyée sur la circulaire Fonction Publique du 05/01/2012) qui contient le règlement-type des CT et a proposé une quasi-copie de celui qui a été présenté au CTR en janvier.
- SOLIDAIRES, et dans une moindre mesure la CGT, ont été les seules OS à demander des modifications au RI.
- La présidente a accepté que les votes du type « abstention » et de « non prise de participation au vote » soient prises en compte en tant que tels et non considérés comme des votes favorables.

Vote pour : CFDT, CGT, UNSA et USD-FO - **contre** : SOLIDAIRES.
Explication de vote : la totalité de la circulaire Fonction Publique d'application du décret relatif aux CT , n'a pas été prise en compte.

À l'article 5 du règlement intérieur type il est mentionné que le Président convoque le médecin de prévention, l'assistant de prévention etc … lorsque l'ordre du jour du comité comporte l'examen de problèmes d'hygiène, de sécurité et de condition de travail. Le RI a remplacé « convoque » par « informe ».

II - Procès-Verbal du 13/11/2018

Vote pour : CFDT – SOLIDAIRES – UNSA et USD-FO, **abstention** : CGT.

III - Points d'informations

A – le Plan Annuel de Performance 2019 (PAP 2019)

Le PAP est un inventaire à la Prévert qui prévoit 7 thématiques déclinées en 10 plans d'actions en AGCO et SU, que ce soit en LCF ou en action économique (*lutte contre la contrebande de tabac, préparation du Brexit, soutien aux opérateurs…*). Ces objectifs sont ensuite déclinés au niveau des services.

… / …

[1] *ER : Effectifs de Référence (nombre d'agents maximum que la DI estime devoir être présents dans un service/une l'unité) – PAE : Plafond Autorisé d'Emploi (nombre d'emplois dont le salaire est budgété aux Finances Publiques).*

Chaque DR est désormais référente pour un domaine particulier et veille à développer le travail en réseau (DR de Besançon : le tabac, DR Dijon : la viticulture et DR Centre-Val de Loire : le domaine énergétique). Comme l'a fait remarquer la CGT, parler de la contrebande de tabac et ne même pas disposer de maître de chien tabac dans la DI interpelle.

La présidente a indiqué que les contrôles se feraient dans un premier temps avec les ressources locales ; une équipe de maître de chien n'étant demandé aux DI en possédant une (Metz ou Lyon) que dans un second temps.

Les remarques de Solidaires

- SOLIDAIRES a demandé si les zones telles que Belfort, la Haute-Saône… dépourvues de présence douanière pérenne seraient concernées par les contrôles tabac. Le DR de Besançon a confirmé que cela était prévu.

  Les élus SOLIDAIRES ont donc rappelé que la destruction systématique du maillage douanier dans ces régions, prévue par le PSD, était donc bien une erreur de même que le sous-dimensionnement des services ; preuve en est apportée actuellement.

- Outre le manque d'effectifs et de services implantés, la question du renseignement devient elle aussi un réel enjeu et la DI semble singulièrement démunie. Les informations données par les professionnels de la filière tabac semblent souvent peu pertinentes.

  Les services à compétence régionale ou interrégionale vont devoir faire face à des tâches de gestion grandissantes et seront peu disponibles pour aller sur le terrain. Qu'adviendra-t-il du renseignement et des contrôles à ce moment-là ?

- S'agissant des Risques Psycho-Sociaux (RPS), SOLIDAIRES et la CGT ont indiqué que si les conditions matérielles des agents sont mieux prises en compte par l'administration (*avec le DUERP par exemple*), il n'en va pas de même avec l'aspect humain. SOLIDAIRES a indiqué qu'il ne fallait pas que l'encadrement soit lui-même générateur de RPS !

- SOLIDAIRES a insisté sur la nécessité de diffuser, à l'instar de ce qu'à fait la DGFiP depuis plusieurs années, les fiches Santé et Sécurité au Travail (SST). Les élus SOLIDAIRES ont demandé à la présidente de faire une note détaillée à l'attention des chefs de service afin de leur expliquer, entre autre, le fonctionnement des fiches SST.

B – le Plan Annuel de Formation 2019 (PIF 2019)

Le PIF est fondé sur les besoins exprimés par les services. 68 stages sont inscrits au programme du PIF 2019 pour le moment sans compter environ une trentaine de stages supplémentaire en cours d'année (soit entre 150 à 180 sessions réparties sur les 3 DR). 35 à 37 formateurs locaux (*de la DI*) les encadreront sans compter ceux des écoles ou de la DG.

3 formateurs de la DI vont reprendre à leur compte « la mallette Brexit » mise en ligne sur Mélusine afin de pouvoir dispenser des formations aux agents le souhaitant. À noter que certaines formations verront leur contenu évoluer (*comme celle sur les contrefaçons – avec l'UNIFAB – qui intégrera désormais une partie sur les conséquences de la contrefaçon sur l'économie*).

Les agents du service de la FP ont également rappelé l'existence du système de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), du Congé de Formation Professionnel (CFP) et du Compte Personnel de Formation (CPF) qui remplace le Droit Individuel à la Formation (DIF).

Le service de la FP devrait prochainement sortir une note explicative sur le CPF. D'après ce qu'il en ressort, les agents suivant une préparation aux concours seront avantagés en terme d'autorisation d'absence à ceux le faisant en candidat libre.

IV - Les effectifs 2019

Le DG a souhaité pour cette année que le PAE et les ER correspondent. Ce qui représente 624 agents pour la DI (contre 629 en 2018).

Pour la présidente, anticipant sans doute les remarques des OS, le PAE 2019 de la DI est la traduction des restructurations engagées sous son prédécesseur (centralisation du dédouanement en Bourgogne, mise en place de Tours Énergie, centralisation des distillations à Lons-le-Saunier…). Elle n'en est donc pas responsable !!

… / …

Pas plus qu'elle ne l'est concernant la diminution de 5 emplois au titre de l'effort national (-100 emplois à la DGDDI pour 2019 ; PSD oblige)...

Lorsque les élus lui ont demandé pourquoi à ce titre le bureau de Besançon perdait un emploi, elle a botté en touche en indiquant que seule la DG le savait !! La Bourgogne, pourtant référente en matière de viticulture, va elle aussi perdre un emploi en viticulture au titre de l'effort national. La DR de Bourgogne l'explique par les gains de productivité que le logiciel Contributions Indirectes En Ligne (CIEL)apportera !! Sans fournir aucune preuve et en « oubliant » que le SAV avec les logiciels est toujours très chronophage.

Par contre la présidente a pu expliquer que son futur adjoint serait nommé par enquête (*le nouveau chef de la GRH vient de l'être le 06/02*). Suivra en 2020 le poste du cadre en charge de la démarche Bien-Être au Travail (ou BEAT).

Ceci représente donc en 2019 :
- **+3** emplois créés à la DI (dont l'adjoint à la DI)
- **+ 3** pour la Franche-Comté (2 en SU et 1 en CO),
- **9** suppressions en Bourgogne (*centralisation du dédouanement et perte en viticulture*),
- **2** pertes d'emplois dans la région Centre-Val de Loire (mise à l'effectif cible Tours Énergie).

Les remarques de Solidaires

- SOLIDAIRES a fait remarquer que les tableaux indiquant PAE et ER n'étaient que des chiffres. Le problème est que ceux-ci ne prennent pas en compte la réalité du travail dans les services AG-CO et SU.

  Par exemple, les agents en charge du dédouanement au bureau de Bourges (8) voient leurs emplois supprimés et transférés au bureau principal d'Orléans. Peut-on croire que ces 8 agents vont aller à Orléans ? Non mais la charge de travail, elle, va bien aller à Orléans sans les emplois correspondants. Et pourtant sur les tableaux de la DI le bureau est désormais paramétré à 40 et non plus 32.

- Concernant les vols contrôlés par la SU, SOLIDAIRES a fait remarquer qu'il allait falloir prendre contact avec les préfets car ceux-ci ont tendance à exiger que les vols Schengen et hors Schengen soient contrôlés de la même manière. Ce qui est quasiment impossible compte-tenu des effectifs nécessaires.

Vote contre : unanime.
Explication de vote : nouvelles pertes d'emplois pour la DI (-5) et de nouvelles arrivées de cadres sup', le compte n'y est pas pour SOLIDAIRES.

V – Questions/réponses

Solidaires a abordé divers points :
- la mutualisation du véhicule (3008) attribué à Tours Énergie, lorsqu'il n'est pas utilisé, serait-elle envisageable, sous réserve de règles, car il est déjà équipé pour recevoir des équipements SU (gyrophare...) ? La DI dispose d'un budget annuel insuffisant de 120 000 € pour ce domaine et estime que la mutualisation des véhicules non sérigraphiés devrait être la règle La DI va voir avec la DR du Centre.

- pour l'aéroport de Bourges : serait-il possible de limiter les contrôles des vols privés alors que toutes les informations à leur sujet sont connues du service préalablement ? En effet les demandes du préfet sont disproportionnées par rapport aux effectifs et aux risques encourus. C'est à l'étude selon la DI.

- le recrutement d'un vacataire à Dijon viticulture est-il prévu ? La DR de Bourgogne a indiqué que l'accord avait été donné pour un vacataire avec un nombre de mois limités. Le recrutement n'a pas encore commencé mais sera fait pour l'été.

La présidente a par ailleurs confirmé que la DR de Besançon allait recevoir un TSI issu de la dernière promotion de contrôleurs à compter du 04/03. Un second poste reste ouvert.

... / ...

QUELQUES REMARQUES COMPLÉMENTAIRES

- *« Toute réforme a son purgatoire »* disait le précédent DI. Celui de la DI est visiblement d'avoir de moins en moins d'effectifs. Contrairement à ce que le DI précédent annonçait, on voit bien que les missions sont transférées sans que les emplois ne les suivent. Pire, désormais ces emplois supposément transférés sont supprimés ... au nom du PSD.

- concernant le chantier de Lons-le-Saunier : une réunion se tiendra en février à Lyon avec des représentants de la DI et de la BSI (*personne pour le bureau n'a été évoqué*). On en est encore aux études préliminaires ; une fois le cadre fixé, les agents seront consultés sur les plans des futurs locaux.

- lors du CTSD du 13/11/2018, SOLIDAIRES avait interpellé la DR du Centre concernant la situation de l'échelon motards de Bourges. Sur 5 motos, seules 2 étaient encore à cette date fonctionnelles. La DR avait minimisé ce problème !! 3 mois plus tard on découvre que les 5 sont hors-service. Bravo pour le suivi !!

- des smartphones seront prochainement distribués à chaque agent de la SU (*la doctrine d'emploi est en cours de rédaction*). Ils pourront être utilisés dans le cadre professionnel comme dans un cadre privé, sous réserve de respecter quelques règles.

- confrontée au Brexit, la présidente admet qu'il va être difficile pour elle d'obtenir des Paris Spécial. SOLIDAIRES s'est fait confirmer en séance que celui actuellement en poste à la BSE de Pontarlier serait conservé le plus longtemps possible.

*La délégation SOLIDAIRES était composée de : **F. MICHAU** et **A. MARCEAUX** (titulaires), **J. CHEMINET** et **R. GOYATTON** (suppléants) et **J. MOINDROT** (experte).*

Compte-rendu du Comité Technique Local

Dijon 13 novembre 2018

Le 13 novembre s'est tenu à Dijon le second Comité Technique Local sous la présidence de la nouvelle Directrice Interrégionale, Mme Bartala.

La présidente a ouvert sa première séance du Comité Technique Local de Dijon par quelques mots de bienvenue.

SOLIDAIRES a été désignée secrétaire-adjoint de séance.

I – Vote du PV du 21/03/2018

Vote pour unanime.

II – Points donnant lieu à informations

A – Bilan de l'activité

2.1 – *Bilan de la formation professionnelle*

Le bilan a été fait par les 2 agents en charge de ce service à la DI (J-P. Lebas et O. Fur).

La formation doit être organisée en collaboration avec les agents et les services et doit être évolutive (l'application Sphynx est servie lors de l'évaluation des agents). Elle doit également avoir pour objectif d'accompagner la reconversion professionnelle de collègues subissant une restructuration.

Les formations régionales sont préférées par rapport à celles nationales ; ces dernières concernant davantage les formations de formateurs.

En 2017, une moyenne de 9,5 jours de formation (et de préparation aux concours) par agent a été constaté. En cumulant les formations et préparations (*des agents peuvent en suivre plusieurs*), près de 674 agents ont été formés ; soit 250-300 agents en réel.

Des salles de vision-conférence sont disponibles à Saran (Orléans) et Besançon. Le catalogue des e-formations est en cours de refondation car un certain nombre des thèmes ou de contenus proposés est obsolète. Pour la seconde année consécutive la DI ne connaît aucun exclu de la formation (*agent n'ayant pas suivi de formation pendant 3 ans*).

Les remarques de Solidaires

- SOLIDAIRES fait le même constat que le service de la FP : une partie du contenu des e-formations est obsolète et elles devront être refaites.

  Autre souci souligné par SOLIDAIRES : même si le temps accordé pour se former apparaît long (15 jours par exemple), dans de très nombreux services, compte-tenu de la réduction d'effectifs, il est très difficile pour un agent de s'isoler pour suivre une formation. L'auto-formation des agents n'est pas prise en compte.

- on peut certes se féliciter du nombre d'heures de FP en 2017 (*presque 22 000 h de FP régionales*) sans néanmoins oublier que certaines, la déontologie par exemple, avaient un caractère obligatoire ou qu'elles résultent des restructurations engagées (démantèlement du réseau CO en Bourgogne et transfert des agents en viticulture).

- autre élément indirectement lié à la FP évoqué en séance : les remboursements dans Chorus-DT. Cet « urticaire social » complique les choses ; certains agents n'allant plus en FP à cause de cela ou ne demandant même plus de remboursements. Pour la DI, le nombre d'agents concernés reste faible. Pour SOLIDAIRES cela ne doit pas constituer un motif pour ne pas s'y intéresser.

2.2 – *Bilan de l'activité des services*

1/ le bilan des indicateurs

La présidente s'est félicitée des très bons résultats obtenus par la DI en termes de LCF et contentieux énergétiques. En terme d'action économique, les résultats ont eux aussi été excellents. Par contre les contentieux viticoles et à fort enjeu fiscal ont été en-deçà des attentes.

... / ...

A également été évoquée la question de la remise à la gendarmerie et à la police des infracteurs en retenue douanière. En cas de contentieux en soirée, la remise intervient souvent en début de matinée suivante. Cela a des conséquences sur les cotes de service et le travail des agents.

Un début de prise de conscience à la DG?

La présidente a indiqué qu'elle fera remonter ces remarques à la DG et a souligné qu'in fine les cibles étaient inter- régionales. La DI a indiqué qu'elle fera remonter ces remarques à la DG.

Les remarques de Solidaires

- SOLIDAIRES a fait remarquer que ne pas augmenter les indicateurs était peut-être aussi l'aveu que les suppressions continues d'effectifs depuis plus de 10 ans ont rendu exsangues un certains nombres d'unités et de services désormais incapables de faire face correctement à leurs différentes missions. On est choqués d'apprendre que la DG préfère abaisser les cibles des indicateurs plutôt d'accroître les effectifs pour y parvenir – serait-ce un aveu d'échec ?
- on peut aussi se poser la question de leur pertinence : certaines affaires récentes ont montré que le « tout-indicateurs » pouvait amener à franchir certaines limites. Et pour quels résultats ?

2/ le bilan du budget 2017 de la DI

Ce point était présenté par le chef du PLI, G. GAGEY. Sur les 5 054 515€ disponibles au 01/01/2017, près d'un quart a été dépensé au titre de l'aide aux buralistes (mises aux normes de sécurité des locaux).

23 véhicules ont été achetés par la Dijon. Des crédits supplémentaires ont été attribués par la DG pour la réalisation de 2 gros chantiers (la nouvelle Recette Interrégionale – RI – et le futur auvent de La Ferrière pour la BSE de Pontarlier).

Les remarques de Solidaires

- SOLIDAIRES et la CGT sont intervenues concernant les véhicules dédiées à la viticulture. A l'instar de ce qui se passe dans d'autres DI pour ces services, des véhicules tout-terrain de type Duster devraient faire l'objet d'une commande d'ici peu.
- SOLIDAIRES est également intervenue auprès de la DR du Centre-Val de Loire concernant les motos de l'échelon de Bourges dont un certain nombre sont actuellement en panne. Surprise, elle en a pris bonne note et devrait s'en occuper.

2.3 – *Bilan hygiène, sécurité et conditions de travail*

Ce bilan a été fait par François LE LANN, Conseiller de Prévention de la DI (et Secrétaire-Général de la DI). Les médecins de prévention et Inspecteurs Santé au Travail (ISST), en séminaire, étaient absents. C'est fort regrettable, nous avions des questions à leur poser directement.

La campagne de détermination des risques professionnels dure 14 mois. En 2017 une réunion avec les chefs de services et d'unité a eu lieu afin d'expliquer les buts du Document Unique des Risques Professionnelles (DUERP). Il faut essayer de faire en sorte que les 3 DR travaillent de façon harmonisée.

L'idée est que soient décrits le plus précisément possible les risques (matériels, risques psycho-sociaux - RPS, troubles psycho-sociaux - TPS…) afin de les identifier clairement et de trouver des solutions. Un bilan du Plan Annuel de Prévention (PAP) est ensuite fait dans chaque CHSCT (21, 25 et 45).

Les remarques de Solidaires

- SOLIDAIRES a rappelé que si nous disposons d'outils afin de mesurer les problèmes rencontrés par les agents, ce sont plutôt les solutions qui font défaut.

  En effet si des problèmes matériels peuvent être facilement réglés, il n'en va pas de même pour les RPS/TPS. Or la DI connaît actuellement un certain nombre de situations problématiques et qui nécessitent des réponses (*pour la DI il faut tenir compte de l'environnement administratif des agents et savoir faire la part des choses entre le ressenti des agents et la réalité !*).
- SOLIDAIRES a obtenu confirmation que le poste d'Assistant de Prévention à la DR de Besançon allait être maintenu, l'actuel dé

… / …

tenteur de la fonction partant à la retraite au printemps 2019.

B – Suivi de l'évolution du réseau

2.4 – *Bilan de la centralisation comptable (création de la RI de Dijon)*

Ce point a été présenté par le nouveau Receveur interrégional (le RI), M. LACOUME.

Cette centralisation représentait un gros défi, la DI a été mobilisée sur ce sujet tout l'été. Il a fallu prévenir les nombreux intervenants douaniers (opérateurs, services) et extérieurs (Banque de France, Insee…) concernés.

Le déménagement s'est fait en 2 vagues : le recouvrement en premier puis au 23/10 la comptabilité). La passation de caisse à Besançon va se faire le 15/11. Des activités spécifiques dues à la présence d'une frontière tierce vont complexifier le travail de la RI.

Suite aux demandes de SOLIDAIRES et d'autres OS, le RI a présenté le dispositif de transfert des fonds. Suite à l'instruction-cadre du 03/01/2018, un projet a été envoyé à la DG en juin dernier calqué sur celui de la Nouvelle-Aquitaine (*pour le moment pas de réponse de Montreuil*) : un transporteur de fonds sera mandaté par DR pour récupérer les sommes saisies, les stocker et les restituer si besoin est.

Les remarques de Solidaires

- SOLIDAIRES a rappelé que les conditions de travail des agents à la RI avaient été très difficiles et que cela avait créé des tensions. Le rapport présenté aux OS ne mentionne pas cet aspect des choses.
- SOLIDAIRES maintient que CAP 2022 aura des conséquences sur l'organisation des services (transfert du recouvrement à la DGFiP ou à des agences, perception et recouvrement de la TVA pétrole…). Contrairement à ce qu'en dit Mme la présidente, au vu des pertes d'activité prévu par CAP 2022 (*et donc d'emplois qui ne manqueront pas de suivre*), il n'y a aucune certitude que la DGDDI et ses agents s'en sortent sans dommages.

2.5 – *Point sur le calendrier de transfert des activités*

La présidente a indiqué qu'il avait été décidé que les transferts se feraient lorsque les services seraient en capacité de le faire. Mauvaise surprise pour les OS lorsqu'elles ont appris que ces transferts qui, selon l'ancien DI s'étaleraient de 2019 à 2020, seraient en fait concentrés sur 2019 !!

Un autre (gros) souci sera que des arrivées en sortie d'école ne pourront avoir lieu qu'à compter du troisième trimestre 2019 alors que les activités auront été transférées depuis plusieurs mois. Un éventuel report sur début 2020 pourrait être éventuellement négocié avec la DG en cas de réel besoin.

2 types de centralisations auront lieu :

1/ interrégionales :

- la RR d'Orléans sera transférée sur Dijon au 01/03/2019.
- les opérateurs énergétiques seront transférés à Tours Energie le 01/04/2019 (DR Besançon) et le 01/10/2019 (DR de Dijon).

2/ régionales :

- le Service Régional des Tabacs (SRT) sera créé à Besançon le 01/02/2019.
- le SRT du Centre-Val de Loire, situé au bureau d'Orléans, récupérera les activités de Bourges le 01/06/2019 et celles de Châteauroux et de Tours le 01/10/2019.
- le dédouanement en Centre-Val de Loire sera centralisé à Orléans (pour Blois le 01/04/2019, pour Tours et Bourges le 01/05/2019).
- le dédouanement en Bourgogne : centralisation au bureau de Dijon (pour Auxerre et Chalon le 01/11/2019).
- les CI hors viticulture en Franche-Comté seront centralisées à Besançon (envoi des dossiers par Lons le 01/06).
- les CI hors viticulture en Centre-Val de Loire seront centralisées à Orléans (pour Bourges au 01/06/2019, Châteauroux et Tours au 01/10/2019).

… / …

2/ régionales (suite) :

- les CI hors viticulture en Bourgogne seront centralisées à Dijon le 1er/11/2019 pour Auxerre et Chalon. Dans la foulée, le pôle CI et la viticulture de Dijon fusionneront.

- les distillations en Franche-Comté seront centralisées à Lons (bureaux de Vesoul, Pontarlier, Besançon et Morteau [1]).

2.6 – *Point sur les chantiers immobiliers*

Ce point a été présenté par la présidente.

1/ travaux réalisés en 2018

- Dijon : aménagement des locaux de la nouvelle RI.
- Blois : déménagement/relogement des agents du bureau dans la cité administrative.
- Chalon : déménagement/relogement des agents du bureau dans des locaux occupés par la DREAL.
- Chartres : déménagement/relogement des agents du bureau.
- Bourges : intégration de la BSI, de l'échelon motards et du bureau dans de nouveaux locaux.

2/ travaux réalisés en 2019-2020

- Orléans : des devis pour le réaménagement des locaux du bureau sont attendus d'ici la fin de l'année.
- Tours Energie : les plans des futurs locaux sont toujours en discussion. Une réunion DR/agents/encadrement devrait être organisée pour dégager un consensus.
- Tours BSI : un bungalow pour faciliter les contrôles au péage de Monnaie a été acheté et sera installé (câblage début 2019).

- Dijon : aménagement des locaux de la DR de Bourgogne rue de Montmartre pour accueillir SRE-SRA (*une présentation sera faite au CHSCT 21 au mois de décembre et au CT lors du 1er trimestre 2019*).
- Dijon : le local syndical et la salle de formation informatique seront installés à côté de la cité de Dijon (anciens locaux de la BSI). Tout devrait être prêt pour début 2019.

- Pontarlier : un nouveau projet a été déposé pour l'auvent de la Ferrière (BSE de Pontarlier). Les crédits sont débloqués et le chantier devrait durer 3-4 mois à compter du printemps 2019.
- Lons : afin de reloger la BSI que les locaux ne peuvent plus accueillir de manière satisfaisante, il a a été décidé de reloger temporairement (12-18 mois quand même !) les agents CO dans un local situé en centre-ville. Des places en parking souterrain ont été réservées. D'autres places permettront le stationnement des véhicules amenés à être contrôlés par le service.

Sur la parcelle située derrière le bureau CO seront construits des garages pour les véhicules de la BSI. Le bureau sera ensuite remis aux normes (cellules de retenue ...). En attendant la BSI continuera d'utiliser les anciens locaux qui disposent de cellules de retenue aux normes. Finalement un bureau CO sera construit à côté des garages de la BSI sur la parcelle.

Ce projet suscite quelques interrogations car la DG n'a pas encore donné son accord formel et débloqué les crédits nécessaires.

III – Questions diverses

La DI a indiqué le nombre de contractuels dans la DI (RQTH : de 2005 à 2018 : 5 recrutements, apprentis : 1 dont le contrat de 2 ans a été prolongé, berkanis : 5, Pacte : 6 entre 2009 et 2018 et auxiliaires : 7).

La DI cherche une solution pour les postes de TSI en Franche-Comté (2 ouverts et aucun candidat).

Ce premier CTSD a permis à chacune des parties de se « jauger » en vue des prochaines échéances. La nouvelle présidente semble encline à vouloir instaurer une forme de dialogue social. À voir ce que cela donnera dans les faits sachant qu'elle a rappelé son obligation de loyauté vis à vis de la DG...

*La délégation SOLIDAIRES était composée de : **F. MICHAU** et **A. MARCEAUX** (titulaires), **J. CHEMINET** et **R. GOYATTON** (suppléants), **E. LECONTE** et **J. MOINDROT** (expertes).*

Pour davantage de renseignements n'hésitez pas à les contacter.

[1] *Lors du Conseil de direction CO du 11/10/2018, le DR avait annoncé que ces transferts seraient effectués entre avril et juin 2019.*
[2] *RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé.*

Compte-rendu du Comité Technique Local

Dijon 30 juin 2017

« *Le travail était mal fait* »

Le 30 juin se tenait le second CTSD de la DI de Dijon de l'année 2017. Entre mensonges, omissions et petites phrases assassines on peut dire que l'on a été servis.

SOLIDAIRES a été désignée secrétaire-adjoint de séance.

La CGT a lu une déclaration préalable dénonçant la politique d'austérité qui s'annonce (gel du point d'indice, postes de fonctionnaires supprimés…).

Le DI a simplement répondu sur le passage concernant les effectifs. Des éléments budgétaires seront communiqués à la rentrée aux Ministères qui les déclineront en interne. Nous aurons donc une idée des (futurs) effectifs à ce moment là.

I – Vote du PV du 06/04/2017

La CGT-B[1] est intervenue pour demander une modification sur une tournure de phrase dans le PV qui concernait la voiture du maître-chien d'Auxerre dépourvue de climatisation pour le chien. La DI a reconnu une erreur lors de la commande et a assuré que ce type de véhicule ne serait plus commandé à l'avenir.

Le vote du PV a donc été reporté à la prochaine séance. La CGT C a fait elle aussi procéder à une autre rectification.

II – Points d'informations

Points d'information généraux

2.1 – *Bilan du Budget Opérationnel de Programme 2016*

Le DI s'est lancé dans une lecture des principaux points du bilan d'activité 2016 de la DI :

- au 31/12/2016, la DI comptait 644 agents (39 % sont des femmes). 62,26 % travaillent en AG-CO (401 agents) et 32,74 % en SU (243 agents).

- au rayon des achats faits par le PLI, HK oblige, des armoires et des gilets pare-balles ont été achetés sans oublier des équipements TPCI.

- le DI a souligné l'important travail mené au sein de la DI concernant les Risques Psycho-Sociaux (RPS).

- si l'on excepte les contrefaçons, tous les indicateurs ont été atteints et même largement dépassés (stupéfiants par exemple).

- l'activité opérationnelle des unités SU de la DI a été fortement marquée par les suites des attentats du 15/11/2015. La tenue des Points de Passage Frontaliers (PPF) a pesé sur des unités qui ont reçu des stagiaires en catégories C et B. Une partie non négligeable de ces renforts a permis de combler les départs en retraite et les mutations !

- la mission économique auprès des opérateurs s'est poursuivie via *Le Tour de France des experts de la douane,* la certification d'opérateurs OEA ou non OEA ou encore la présentation du futur Code des Douanes de l'Union (CDU).

Les remarques de Solidaires

- SOLIDAIRES a demandé si la commande de matériel d'entraînement faite par le moniteur TPCI de Bourges mi-juin avait bien été prise en compte.

  Le DR du Centre l'a confirmé. Le DI a rappelé que des experts devaient valider l'utilisation de matériels en surveillance. Le fait que la DR de Franche-Comté en utilise devrait aider à la commande même si des délais incompressibles demeurent (délais de livraison).
- SOLIDAIRES a demandé où en était l'attribu-

… / …

[1] *CGT-B = CGT Bourgogne, CGT-FC = CGT Franche-Comté et CGT-C = CT Centre.*

tion des badges d'autoroute suite aux soucis rencontrés par les motards de Bourges.

Le DI a répondu que chaque DR devait gérer les relations avec les sociétés d'autoroute sur ce sujet. Le DR Centre a assuré que c'était en cours.

SOLIDAIRES est intervenue sur le dossier de la TICFE. Lors du CT du 08/12, il avait été fait mention par le DI de la possibilité de recourir à des Paris spé pour aider les services submergés par les dossiers de TICFE.

6 mois plus tard, la raréfaction de la ressource Paris spé (la DI en compte actuellement 12 dont 5 en SU) affectés en priorité en RR/RI fait qu'il ne faut plus attendre grand-chose.

Le DG paraît-il a pris le problème à bras le corps. SOLIDAIRES l'espère pour les collègues amenés à traiter les dossiers de TICFE et les centaines de millions d'euros en jeu !

- SOLIDAIRES a demandé si la date de livraison de la future Recette Interrégionale (RI), été 2018, serait respectée. Pour rappel, la RR de Besançon doit basculer sur Dijon au 01/10/2018. En complément les élu-es SOLIDAIRES ont demandé si l'antenne SNDJ allait être hébergée au 3ème étage du bâtiment.

  C'est à ce moment-là que s'est produit le premier (gros) dérapage !

  Mécontent que les OS demandent des explications sur les travaux ou le nombre d'agents prévus à la RI, le président du CT a dénoncé le *« travail de journalistes »* des élu-es fondé sur des *« annonces clandestines »*. Il faisait référence aux questions et renseignements que les agents des RR nous avaient communiqués en espérant ainsi obtenir des confirmations.

  Nous savons donc que le service est paramétré pour accueillir entre 23 et 28 personnes (aucune réponse pour le re-logement du SNDJ). Un cabinet parisien gère les études de faisabilité et les délais à tenir sont très contraints.

  « Des solutions alternatives » existent (lesquelles ?) si la livraison n'était pas faite dans les temps ; en effet les dates du basculement sont actées (Besançon 01/10/2018 et Orléans 01/04/2019) et ne peuvent pas être modifiées !

  En octobre, une présentation de la future RI sera faite lors du 3ème CTSD de 2017. SOLIDAIRES a insisté sur les risques de la dématérialisation et les charges de travail induites par celle-ci sur tous les services.

Les OS auraient-elles mis sur écoute les COmités de PILotage [2] de création de la RI?

2.2 – *Bilan de la Formation Interrégionale 2016*

La FP continue de fonctionner de manière très satisfaisante et propose en particulier un parcours de formations CI-Viticulture complet (gestion en viticulture, contentieux...). Celui-ci, compte-tenu des transformations des bureaux d'Auxerre et de Chalon en centres de viticulture sera de nouveau proposé en 2017.

Les remarques de Solidaires

- SOLIDAIRES constate que la formation fonctionne de manière très satisfaisante depuis sa centralisation à la DI grâce aux 2 collègues qui animent le service.

2.3 – *Présentation de la synthèse des GT « métiers » dédouanement, fiscalité et tabacs*

Ce point a donné lieu au second accrochage de la journée. Lors du premier trimestre 2017 ont été organisés des GT « métiers » consacrés à l'organisation du dédouanement, de la fiscalité et des tabacs à l'horizon 2020. Pour le DI, l'objectif était de partager la réflexion avec les agents...

... / ...

[2] COmité de PILotage ou COPIL : groupe de travail créé pour mettre en place un nouveau service (type RI) ou transférer une mission sur un nouveau service (SNDFR).

Ils devaient permettre, après consultation des agents la déclinaison du PSD au niveau de la DI en créant des services régionaux (dédouanement, tabacs et fiscalité CI-Viti) ou interrégionaux (fiscalité énergétique).

Le DI (président du CT) présentait donc les synthèses de ces GT aux élu-es des personnels. Comme il l'a souligné : « *le dialogue c'est une chose, mais on a un cadre…* ».

2.3.1 – *Présentation de la synthèse du GT dédouanement*

Les premières critiques ont concernées les synthèses elles-mêmes. La CGT a en particulier fait remarquer que de nombreux points étaient contredits par les agents ayant participé aux GT, ceux-ci estimant que leurs propos avaient été mal retranscrits ou modifiés.

D'autres remarques ont été formulées par les OS :
- USD/FO : le contexte actuel (sous-effectif) pouvait expliquer la volonté des agents de faire remonter certaines missions dans les Bureaux Principaux (BP).

- USD/FO : comment les BP feront les contrôles sur des sites éloignés ? Comment les opérateurs vont-ils gérer l'absence d'interlocuteur unique (interventions du *SRA, de la Gestion des procédures, de la RR, du bureau de contrôles*…) alors qu'existait les Centres Régionaux de Dédouanement – CRD ?

- CGT : qu'en sera-t-il du contrôle des normes ?

Et là, comme unique réponse, le président du CT a eu cette phrase à la limite du mépris : « *Avant le travail était mal fait par les bureaux de rattachement* » !

Pour résumer, mis à part la Franche-Comté qui conservera 3 plateformes de dédouanement Delle, Pontarlier et Morteau en plus de Besançon, le dédouanement dans le Centre et la Bourgogne sera centralisé d'ici 2020 dernier délai sur Orléans et Dijon (un calendrier détaillé sera présenté fin 2017 après passage dans les CSHCT 21 et 45).

Les remarques de Solidaires

- SOLIDAIRES est intervenue sur la mise en œuvre de mesures du Code des Douanes de l'Union (CDU).

  Alors que le dédouanement reste possible sur Chalon et Auxerre, les agents du pôle Gestion des Procédures doivent d'ores et déjà mettre en place des procédures sur Dijon (transit…). Or aucun opérateur n'a été averti (*la DR de Bourgogne l'a confirmé*).

  Ceci est inadmissible : la hiérarchie intermédiaire (DI/DR) se défausse sur les échelons en-dessous et elle place les agents en porte-à-faux vis-à-vis de « nos partenaires » économiques ».

- les élus SOLIDAIRES ont rappelé qu'il n'y a pas d'opérations simples en douane (transit par exemple) et qu'il faudra continuer à les gérer là où se trouve réellement la marchandises (bureaux de présentation).

- SOLIDAIRES a également demandé ce qui serait fait des agents en surnombre suite à cette casse du réseau. Le DI a été catégorique : il n'y en aurait presque aucun ! Espérons-le.

2.3.2 – *Présentation de la synthèse du GT CI non vinicoles*

- CGT : où en est-on des simplifications menées par la sous-direction F concernant les distillations ? (le DR de Franche-Comté indique que c'est *en cours mais qu'il faut un cadre législatif inexistant actuellement*). La solution, selon le DR de Franche-Comté, réside bien dans la création à Lons d'un centre régional les gérant.

2.3.3 – *Présentation de la synthèse du GT fiscalité énergétique*

Le débat est clôt car la Cellule des produits Energétiques (CPE) de Tours sera compétente au niveau de l'interrégion pour la gestion, le suivi et les contrôles de l'activité énergétique.

- CFDT : comment seront gérés les horaires (*ce sera le régime de l'ARTT*).

- CGT-B/FC : la question des déplacements et des nuitées a-t-elle été abordée avec les agents de la CPE ? *Ils sont volontaires pour se déplacer selon la CGT-C (le DI rappelle que « c'est un vrai sujet », il faudra mettre un cadre car le volontariat a ses limites)*.

Les remarques de Solidaires

- SOLIDAIRES a demandé si le SRE d'Orléans, indiqué comme « référent », serait spécialisé sur les contrôles énergétiques ?

  Le DI a répondu que cela n'était souhaité par aucun acteur et qu'Orléans serait seulement un appui juridique et technique en cas de besoin pour Dijon et Besançon. Pour mémoire

… / …

la CPE était il y a encore 4 ans seulement « référente » en matière énergétique. On connaît la suite…

- les postes au sein de la CPE pourraient, si la DG le décide, devenir des postes à profil. Encore un poste qui pourrait encore limiter des mutations au TAM !!

2.3.4– *Présentation de la synthèse du GT tabacs*

Les 2 futurs Services Régionaux des Tabacs (SRT) seront localisés au BP d'Orléans et de la DR de Franche-Comté (locaux de l'ex-RR). Les agents du pôle CI du BP de Besançon continueraient de faire les contrôles physiques.

III – Points donnant lieu à vote

Mesures de réorganisations particulières

3.1 – *Transfert des activités de contrôle de la TSVR de Lons-le-Saunier à Besançon*

3.2 – *Transfert des activités de contrôle de la fiscalité indirecte de Vesoul à Besançon*

Les 2 mesures devaient être présentée au CSHCT 25 avant le passage en CT. Celui-ci ayant été boycotté, ces 2 mesures seront représentées en septembre.

Vote : **les OS n'ont pas pris part au vote** (pour le DI il s'agit d'une abstention).

Le DI a précisé que les contrôles de TSVR de Lons ne sont plus assurés depuis le 01/01/2017 car l'agent en charge de ces contrôles a été transféré au service viticulture. À Besançon, les 2 agents qui géraient la TSVR prendront en charge ces nouvelles tâches.

IV – Questions diverses

- la CGT a demandé où en étaient les armoires fortes destinées aux HK pour Bourges et Tours BSI .

Serait-il possible de faire modifier le marché passé avec Géodis pour le transport par exemple de produits stupéfiants pour analyse, fuel… ?

La DI indique que les armoires fortes sont commandées par DG/B2 (mais demande hors-délai de la DR Centre ce qui entraînera une livraison tardive de celles-ci). Le marché avec Géodis ne sera sans doute pas renouvelé dans le futur. S'il y a des soucis, il faut les faire remonter.

- le DR de Franche-Comté a confirmé à l'UNSA qu'un médecin de prévention avait été trouvé pour le Doubs.

- l'USD-FO a demandé si les Gestions des procédures de Bourgogne et de Franche-Comté avaient vu leurs charges adaptées suite aux nouvelles obligations (audits non OEA, examens des garanties) ?

- SOLIDAIRES a demandé si les agents ne disposant pas de cartes Cybèle allaient pouvoir enfin en disposer.

L'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes Informatiques (ANSSI) a signé avec la DG un accord permettant à cette dernière de signer avec Certinomis pour le compte des agents. Les cartes devraient être livrées à la rentrée.

À la question concernant la suppression des GIR, le DI a confirmé que le Ministère de la Justice bloquait cette décision.

*La délégation SOLIDAIRES était composée de : **A. MARCEAUX** (titulaire), **R. GOYATTON** (suppléant avec voix délibérative) et **E. LECONTE** (experte).*

Pour davantage de renseignements n'hésitez pas à les contacter.

Compte-rendu du Comité Technique Local

Dijon 6 avril 2017

« Ce n'est pas parce que l'on ne discute pas de tout que l'on ne discute de rien »

Effectivement certains sujets ont été abordés lors de ce premier CTSD de l'année 2017. Mais avec toujours en filigrane la déclinaison du PSD.

La CGT a été désignée secrétaire-adjoint de la séance.

La CGT a lu une déclaration préalable dans laquelle elle a indiqué qui, suite à des divergences internes, les sections CGT de Bourgogne et de Franche-Comté (CGT B-FC) ne s'associaient plus aux prises de positions exprimées par la section CGT Centre (CGT-C).

I - Approbation des PV des 23/09, 15/11 et 08/12/2016

3 PV étaient soumis à l'approbation des élus, tous de 2016 (!!) :
- PV du 23/09/2016 :
Vote contre (CGT B-FC [1]), **pour** (CGT-C, SOLIDAIRES, CFDT, UNSA et USD/FO).
- PV du 15/11/2016 : **vote pour unanime**.
- PV du 08/12/2016 : **vote pour unanime**.

II - Points d'informations

Points d'information généraux

2.1 – *Plan Annuel de Performances (PAP) 2017*

Le président du CT a rapidement fait une présentation du PAP 2017.

Celui-ci reprend les grandes thématiques déjà présentées en 2016 (au nombre de 4 : lutte CO/SURV contre la fraude, soutenir le développement des entreprises à l'international, améliorer l'efficacité et la gestion des contrôles douaniers et fiscaux et accompagner les services dans les évolutions).

Les remarques de Solidaires

- les arrivées, certes importantes, d'agents depuis 2016 ont surtout servi à compenser les départs en retraite et les mutations. Même si certaines BS comme Delle ou Lons (FC) sont passées de Petites Unités (PU) à Moyennes Unités (MU).

  la DI n'a pas souhaité mettre systématiquement un A à la tête de ces MU (à Delle mais pas à Lons) car elle estime que la manière de gérer une unité doit primer.

  SOLIDAIRES salue cette décision et rappelle (comme la CGT B-FC) qu'il aurait fallu être moins dogmatique par le passé et faire preuve de cette souplesse.
- SOLIDAIRES a une nouvelle fois demandé ce qu'était un bassin de production pour la DI (*le PAP mentionne un bureau viti par bassin de production*).

  La DI a adapté cette notion en la faisant coïncider avec un nombre de producteurs ; ce qui explique que l'on ait 5 bureaux viti en Bourgogne (Auxerre, Beaune, Chalon, Dijon et Mâcon), 3 dans le Centre (Blois, Bourges et Tours) et 1 en FC (Lons).

  La DI maintient que les bassins couvrant plusieurs DI voient celles-ci se réunir pour coordonner et harmoniser leurs actions afin d'éviter des disparités. Des cas récents nous laissent à penser le contraire.

… / …

[1] *Ce PV actait la fermeture de la BSI de Chalon et sa fusion avec celle de Dijon. Le délai de transmission du PV (mi-janvier 2017 pour les premières corrections) était, entre autre chose, mis en cause par les sections CGT B-FC.*

- concernant les suites des GT thématiques organisés dans les 3 DR, les restitutions sont en cours. Sauf que SOLIDAIRES a faire remarquer que le cadre est déjà tracé. La preuve ? Comme l'a également fait remarquer la CGT-B, seule une intervention de ces 2 OS auprès du député dont relève Beaune a permis de sauver cette structure.

  Réponse du DI : « *on ne fait pas rentrer 100 % des cas dans des boîtes* » !! La FC a été renforcée en SURV, la B. en viticulture et le C. en fiscalité énergétique : tout le monde y aurait trouvé son compte.

- concernant l'accompagnement des services, SOLIDAIRES a obtenu des précisions concernant la fonction RH à la DI (devenue Fonction Ressources Humaines Locales - FRHL - par rapport à celle, nationale incarnée par le CSRH – FRH Nationale).

  La gestion de « masse » (changement d'adresse, d'échelon…) est laissée au CSRH. Celle des situations individuelles (maladies, réorganisations…) est de la compétence des DI car plus proche (*oui oui cette fameuse proximité que la DG démolit depuis des années et bien là elle en admet l'utilité !!*). Un beau retour en arrière par rapport à ce que prévoyait le CSRH (une seule gestion RH pour tout le monde).

  Les OS se sont collectivement félicitées que cette proximité demeure.

2.2 – *Plan Interrégional de Formation (PIF) 2017*

Les 2 collègues du service FP (J-P Lebas et O. Furt) sont venus présenter le PIF 2017 :

- les FP se fondent sur les 4 grandes thématiques du PAP mais les déclinent selon les besoins et les desiderata des agents.
- il y aura 3 parcours d'accompagnement (fondamentaux douaniers, la viticulture et les CI – avec en prime l'aspect contentieux - et la réorganisation comptable).
- au total 120 formateurs, dont les qualités professionnelles et pédagogiques auront été vérifiées auparavant en entretien, interviendront.
- la demande de transformer la salle de Fleury-les-Aubrais en vraie salle de visioconférence pour 20 agents a été acceptée et financée.
- par contre la DI se retrouve contrainte de gérer les dossiers des collègues stagiaires AC qui, n'ayant pas la moyenne à certaines épreuves, se retrouvent en difficulté.

Les remarques de Solidaires

- cette situation pose très clairement la question des difficultés du recrutement ; l'ENDLR se défaussant sur les DI [2]. Certes la situation actuelle est particulière (recrutements exceptionnels) mais la charge de travail reste réelle pour le service FP. Preuve également que la DGDDI a perdu l'habitude d'accueillir de nouveaux collègues.
- nous espérons que la hiérarchie saura prendre en compte le surcroît de travail dû aux manques de moyens donnés à la formation initiale.

2.3 – *Présentation du volet budgétaire 2017*

Aucun document n'était fourni. Les seuls chiffres disponibles étaient les suivants : la DI dispose de 5 089 383€ en Autorisations d'Engagement et de 4 872 116€ en Crédits de Paiement (après application d'une réserve obligatoire de 8 %).

Points d'information particuliers

2.4 – *Transfert des opérateurs du vignoble du Châtillonnais du bureau de Dijon à celui d'Auxerre*

L'idée est de pérenniser le nouveau bureau de viticulture d'Auxerre (fermeture de la structure douane et transfert des agents en viticulture) en lui confiant la gestion et le contrôle (CI et viticulture) du vignoble Châtillonnais.

Il est situé à équidistance entre Auxerre et Dijon. Il est peu contrôlé en dépit de courants de fraude avérés avec le vignoble champenois tout proche. Cela permettra de rééquilibrer la charge de travail entre les 2 structures. Une réunion de travail entre les 2 bureaux va avoir lieu prochainement afin de préparer le transfert. Celui-ci est prévu pour le 01/08, pou le début de la nouvelle campagne viticole.

Les remarques de Solidaires

- SOLIDAIRES, et la CGT, reconnaissent que cette mesure peut permettre d'accroître le contrôle de ce vignoble (ce point n'était même pas mentionné sur la fiche d'impact ; ce sont les OS qui l'ont fait remarquer à la DI).
- le transfert des 115 opérateurs, qui ne repré

… / …

[2] *Ces stagiaires doivent aussi suivre des séances de rattrapage sous forme d'e-formation au sein de leur unité.*

sentent même pas selon la DI un 100 % travaillé, ne suffira pas à pérenniser Auxerre.

- par contre, à l'inverse, est-on sûr que le service viticulture de Dijon ne perdra pas un agent en 2018 suite à ce transfert (le service, 11 agents au 06/04 ayant un collègue proche de la retraite) ?
- élément à ne pas oublier et que nous avons rappelé, certaines applications (ROSA, Ghost voire NCVI) ne permettent pas la gestion d'un dossier par un autre service situé dans un autre ressort territorial. Ici des dossiers du département 21 seront désormais rattachés au 89 (Yonne).

2.5 – *Présentation de l'expérimentation du HK en Franche-Comté.*

Sujet polémique et très attendu, le point sur l'expérimentation du HK a été présenté par le DR de FC dont 2 unités testent le HK (BSI de Besançon et BSE de Pontarlier).

L'expérimentation du HK en bref

- 24 agents formés pendant la phase initiale d'expérimentation (10 de Besançon et 14 de Pontarlier).

- 2 moniteurs de tir, formés à l'ENDLR, encadrent les stagiaires ; le 3ème assure la sécurité des exercices sans former.

- les formations durent 4 jours (6h/jour) par groupe de 3 agents. 315 cartouches sont tirées à cette occasion.

- diverses réunions ont rassemblé la DG (A3 et B2), les formateurs TPCI/Tir de l'ENDLR.

- les BS expérimentatrices ont été dotées de 3 armes longues HK, de répliques type « Airsoft » pour certaines pour s'entraîner au port de l'arme ainsi que de gilets pare-balles (GPB) avec des plaques de céramique.

- ces armes seront en dotation collective et conservées dans les unités, crosses repliées, dans des coffres.

- les BSI/E de Besançon, Pontarlier, Lons et Montbéliard en seront dotées au sein de la DR. La formation s'étendra jusque fin 2018 selon le DR.

Le DR a présenté l'état d'avancement de l'expérimentation qui, depuis, se généralise petit à petit au sein des unités SURV de FC. La doctrine d'emploi a d'ailleurs été publiée le 06/03. Pour lui, au-delà du HK, il faut généraliser des réflexes liés au terrorisme.

De très nombreux aspects restent encore à définir (moyen de transport de l'arme et son système de visée, très fragile, adaptation des véhicules déjà surchargés de matériel de contrôle, utilisation systématique ou non du HK et du GPB avec plaques de céramique…).

Le DR de FC est très satisfait de cette expérimentation et considère la DR en avance par rapport aux autres (y compris celle, pilote, de Bayonne). Elle a même bénéficié de l'assistance du formateur national du Corps des Gardes-Frontières suisses.

La CFDT a souhaité savoir si des femmes avaient été sélectionnées pour suivre la formation ce que le DR a confirmé. Par contre se pose le problème de morphologie pour les GPB lourds.

L'UNSA a souhaité savoir si les équipements d'hiver étaient compatibles avec l'usage du HK. Le DR de Franche-Comté indique que des services hivernaux ont eu lieu avec et aucun agent ne s'est plaint que les gants l'empêchaient de l'utiliser ou de saisir l'arme.

L'USD-FO s'est posée la question de la formation en stand ouvert. La raison est que compte-tenu des conditions climatiques, ce type de stand est le plus répandu en FC. Sans parler du bruit en espace confiné.

Les remarques de Solidaires

- le DR a admis qu'il avait fallu dans certains cas désigner les volontaires pour aller se former au HK.
- le BOD « sécurité des contrôles » du 26/01/2002 est désormais remis en question, car il prévoyait des contrôles à 3 agents minimum. Désormais sur des alertes spécifiques (terroristes par exemple) les contrôles à 3, dont le porteur du HK, seront possibles.
- si des agents ne sont pas habilités HK, perdront-ils leur statut SURV ? Selon le DR cela ne peut arriver, car la FP est trop complète.
- veut-on nous faire croire qu'un agent porteur d'un HK sera plus dissuasif, dans une escouade de 4, qu'une escouade de 10 agents ?

… / …

Il ne s'agit pas d'en arriver à une situation où le HK ferait office de cache-sexe commode pour masquer la pénurie en personnels.

- même si des évolutions vont avoir lieu avec le temps, SOLIDAIRES constate que dans la précipitation de l'après 13/11/2015, la DG s'est saisie de l'occasion pour prendre ce type d'arme sans réelle préparation.

  Au-delà des conséquences que cela aura à terme pour la SURV (de plus en plus vue comme une force de sécurité intérieure quoiqu'en dise la DG et la hiérarchie), se pose la question de savoir tout simplement si cette arme sera réellement utile.

III – Point donnant lieu à vote

3 – *Ventilation des ER et PAE 2017 par service*

- le Plafond Autorisé d'Emplois (PAE) est le total des emplois budgétés au sein de la DI et décliné par DR.
- les Effectifs de Référence (ER) sont les effectifs prévus par service ou unité.

Année 2016

	PAE 2016			ER 2016		
	AG/CO	SURV	Total	AG/CO	SURV	Total
DI	30	1	**31**	28	0	**28**
B.	117	45	**162**	117	50	**167**
C.	124	51	**175**	126	52	**178**
FC	107	144	**251**	106	154	**260**
Total	**378**	**241**	**619**	**377**	**256**	**633**

Année 2017

	PAE 2017			ER 2017		
	AG/CO	SURV	Total	AG/CO	SURV	Total
DI	29	1	**30**	29	0	**29**
B.	119	50	**169**	119	46	**165**
C.	124	55	**179**	123	55	**178**
FC	105	150	**255**	106	155	**261**
Total	**377**	**256**	**633**	**377**	**256**	**633**

Vote : **contre** (CGT, CFDT, SOLIDAIRES et UNSA) – **abstention** : USD-FO.

Les remarques de Solidaires

- au-delà des chiffres bruts, on pérennise des structures de viticulture en B. mais en fermant tous les services de dédouanement sauf Dijon.
- selon les propres paroles du DI, les effectifs CO sont « tendus » et il y a peu d'espoir d'augmentation sauf via les Paris spé affectés pour beaucoup à la réforme comptable.
- les concentrations de services au niveau régional, voire interrégional, deviennent la norme. PSD oblige. Et de ça on ne peut pas discuter car *« ce sont les ordres du Ministre »*.
- sans les attentats de novembre 2015, les suppressions auraient été encore plus importantes car aux OPCO se seraient ajoutés les SURV.

IV - Questions diverses

SOLIDAIRES a fait une intervention sur Chorus-DT en mettant en exergue les problèmes rencontrés pour remplir l'application. De plus des dépenses pourtant engagées par les agents sont refusées pour des motifs divers. De nombreux services sont touchés et le mécontentement grandit.

L'USD/FO est intervenue concernant les audits non OEA que les services de Gestion des Procédures doivent accomplir à la place des SRA, avec une seule journée de formation. Déjà surchargés, ces services ne peuvent plus assumer toutes les charges leur incombant.

Le DI ignorait qu'une note de la DG organisait ce transfert de compétence (*ah bon?*). Il a pris bonne note de cette situation, sans plus.

La CGT-C est intervenue pour attirer l'attention sur la réforme de la TICFE. La réforme de cette taxe va entraîner des remboursements de plusieurs millions d'euros et les bureaux concernés en B-C et FC vont avoir du mal à absorber cette charge de travail.

Le DI a indiqué que des incertitudes juridiques existaient encore (selon la sous-direction F) rendant encore plus complexe ces opérations. Des renforts ponctuels sous forme de Paris spécial pourraient être réclamés car justifiés. Quant à les obtenir…

*La délégation SOLIDAIRES était composée de : **F. MICHAU** et **A. MARCEAUX** (titulaires), **R. GOYATTON** et **J. CHEMINET** (suppléants) et **E. LECONTE** (experte).*

Pour davantage de renseignements n'hésitez pas à les contacter.

Compte-rendu du Comité Technique Local

Dijon 15 novembre

« *Le mieux ne sera pas terrible* »

Le 15 novembre, les Organisations Syndicales (OS) étaient convoquées à Dijon pour assister au 4ème Comité Technique (CT)[1] de 2016. Où il n'a pas été seulement questions de bilans...

I - Approbation du PV du 23/09/2016

Le PV étant toujours en attente de validation, celui-ci sera voté lors de la prochaine réunion du CTSD fixée le 08/12 (date officieuse).

II - Points d'information

Points d'information générale

1 - *Bilan « Hygiène, sécurité et conditions de travail »*

Les Documents Uniques d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) et les Plans Annuels de Prévention (PAP) ont été présentés aux 3 CHSCT concernés (21, 25 et 45).

Comme l'a rappelé le président du CT, lui-même président du CHSCT 21, chaque CHSCT et DR/DI conserve son autonomie. Il en a profité pour remercier les assistants de prévention impliqués (ceux de Bourgogne et de Franche-Comté étaient présents lors de ce CT).

Les chefs de services ont été sensibilisés aux Risques Psycho-Sociaux (RPS), routiers et d'incendie pour cette nouvelle mouture des DUERP. Il a admis que les mesures organisationnelles étaient une source potentielle de RPS pour les agents ; ce que les OS ne peuvent que lui confirmer.

Appelées à commenter ces DUERP/PAP, les OS présentes à ce CT n'ont pas souhaité faire de remarques complémentaires[2].

La CGT est intervenue pour demander si le nombre de congés maladie avait augmenté depuis ces 3 dernières années. Pour la DI, ce chiffre n'est pas assez précis pour en tirer de réelles conclusions sur une hausse ou non des RPS dans la DI.

L'USD/FO et la CGT ont de concert indiqué que l'impact du nouveau Code Douanier de l'Union (CDU) et le Dédouanement Centralisé National (DCN) allaient avoir de grosses répercussions sur l'activité des bureaux. Les PME/PMI préféreront dédouaner en frontière plutôt que dans de grands bureaux dits intérieurs.

Les remarques de Solidaires

SOLIDAIRES est intervenue pour indiquer que la veille, la sous-directrice A, Mme DEBAUX, venait d'annoncer de futurs mouvements de personnels de très grande ampleur.

Réponse du président : il faut se réjouir que nous n'ayons « que » 2 fermetures de services prévues dans la DI. *« On fera au mieux, mais le mieux, ce ne sera pas terrible ».*

La sous-directrice A aurait demandé à rencontrer les OS une par une uniquement pour faire de *« la politique fiction »* ? La destruction actuelle de la DR d'Auvergne est sans doute elle aussi un mirage ? Peut-on sérieusement croire que les grandes lignes du PSD (Services nationaux, Services des Grands Comptes, grandes unités SURV, suppression des GIR...) seront remises en cause après les élections ?

Une fois de plus, le DI fait croire que rien n'est défini, que rien n'est décidé. Et cela ne lui pose pas de soucis de remettre en cause les paroles d'une sous-directrice. Alors lequel des 2 nous ment ?

2 - *Bilan du Budget Opérationnel de Programme 2015*

Ce document est une feuille de route que les 3 DR doivent suivre pendant l'année. Le président en a rappelé les 5 grands axes pour 2015 :

... / ...

1 *Le Comité Technique de la DI de Dijon (CTSD) est composé de 8 sièges pour 5 OS : CGT (3 élus), Solidaires (2), CFDT-UNSA et USD/FO (1 chacun). Même si les OS votent contre un projet, la DI reste la seule décisionnaire.*

2 *Ces DUERP/PAP ont déjà fait l'objet de débats et d'un vote en CHSCT.*

- améliorer l'efficience des contrôles en SURV, adapter les unités sur la frontière suisse, accélérer l'intégration du système de Lecture Automatique des Plaques d'Immatriculation (LAPI), renforcement de la coordination DI/DR dans le cadre du plan « Grand Est » (surtout Bourgogne et Franche-Comté ; le Centre étant plus tourné vers le bassin parisien).

- concernant l'amélioration de l'outil fiscal : des soucis d'interconnexions entre le logiciel CIEL et les interprofessions retardent son déploiement. Poursuite de la montée en charge de la Cellule des Produits Energétiques (CPE) de Tours.

- adapter la GRH locale avec les nouvelles contraintes (CSRH, Sirhius…).

- améliorer l'outil FP (e-formation mais aussi FP traditionnelles).

- améliorer l'aide à la prise de décision via les cadres de terrain et le contrôle interne (RCIC, contrôles d'exécution du service).

La CGT a profité de ce dernier point pour indiquer que tous ces contrôles internes ne servaient finalement qu'à nourrir des *« emplois fictifs »*. Elle a aussi rappelé que les comportements de certains cadres devenaient un réel problème dans la DR du Centre.

Les remarques de Solidaires

Nous sommes intervenus pour rappeler que, si le contrôle interne a sa raison d'être (décompter les munitions et les armes en SURV, vérifier la présence des cachets ND et des commissions d'emploi dans les bureaux…), nous en étions arrivés à un tel nombre d'auto-contrôles, et autres supervisions, que cela n'avait plus de sens. Et que les agents n'en voyaient plus la justification. Ce qui, de facto, remettait en cause son utilité réelle. La parité administrative a partagé cette analyse.

Concernant le LAPI, à titre d'information, le Centre Douanier Opérationnel Terrestre (CODT, ex-CLI) de Bordeaux indique que 90 % des « hits »[3] LAPI constatés, sont pour la gendarmerie ! Moins de 5 % pour la DGDDI.

3 - *Bilan de la Formation Interrégionale 2015*

Le bilan a été directement commenté sans présentation par l'équipe FP de la DI.

L'USD/FO a souhaité savoir si les collègues qui vont être amenés à bifurquer vers la filière viticulture allaient être correctement formés car cela entraîne des craintes (constatées lors d'une visite de site CHSCT). Y-a-t-il réelle adéquation entre les formations proposées et les besoins ?

Le service de la FP et la DI ont indiqué qu'un parcours de formation était prévu pour chacun des agents concernés.

Les remarques de Solidaires

Concernant le bilan de la FP, nous avons souligné les points suivants :

Ben non justement!

- il est toujours aussi compliqué dans les petites structures de suivre des e-formations (bruits, dérangement, pas de poste et de salle dédiés…).

- support de cours inexistant lors d'une e-formation ; à la différence d'une FP « présencielle ».

- SOLIDAIRES a rappelé son attachement à des FP avec un formateur, un support de cours (quels que soient les moyens de mise en relation utilisés comme la visioconférence, Skype…).

Le service de la FP nous a indiqué que la DNRFP étudiait la possibilité de créer un espace pour que les agents puissent accéder librement aux e-formations disponibles.

Afin de permettre aux agents de recourir aux e-formations, une convention d'apprentissage signée avec le chef de service indiquera les jours et heures durant lesquels l'agent, sur son lieu de travail, pourra la suivre.

4 - *Bilan de la modulation 2015*

Nous aurions pu intituler ce paragraphe « La piste aux étoiles ». En gros il s'agit d'un système qui récompense les A et A+ (d'inspecteur à DSD via les IR, IP et Chef de Service Comptable).

Ces étoiles, dont la valeur est de 200€ pour les inspecteurs et les IR et de 500€ pour les autres, peuvent être cumulées à concurrence de 3 maximum par personne. 61 A et IR (sur 90) ont été modulés en 2015 (= ont reçu de l'argent). 12 sur 19 en A++. Soit un total de 73 agents sur 109 dans la DI.

… / …

[3] *Un « hit » LAPI indique qu'une plaque d'immatriculation intégrée dans la base de donnée a été signalée par un des systèmes LAP déployés sur les grands axes.*

Ce système opaque et méconnu (qui existe au niveau des catégories C et B avec les compensations exceptionnelles et les parts de saisie) a été présenté en CT à la demande de la DG.

Les remarques de Solidaires

Nous sommes intervenus pour simplement faire remarquer que donner un document sans expliciter ce qu'est une étoile, ni la somme qu'elle représente concrètement, n'avait pas beaucoup d'intérêt, n'aidait pas à la compréhension du document et contribuait à donner cette impression d'opacité.

Points d'information particuliers

1 - *Transfert des dossiers « taxis » de Mâcon à Dijon*

Le bureau de Mâcon devenant à terme un centre de viticulture, le DI a estimé souhaitable de transférer la charge de la gestion des dossiers des taxis au bureau de Dijon. Cette mesure devrait être effective au 01/02/2017. En effet les taxis déposent leur demande de remboursement au cours du 1er trimestre.

À moyen terme, le bureau de Dijon sera compétent pour l'ensemble de la Bourgogne. L'agent qui gérait la TICPE partie à Metz au SNDFR pourra compléter l'équipe de travail.

Il conviendra par contre de surveiller le déroulement de la future gestion de la Taxe Intérieure de Consommation de la Fiscalité Energétique (TICFE). Auparavant limitée aux seuls fournisseurs (EDF…), ce sont désormais tous les utilisateurs qui devront acquitter cette taxe censée rapporter 5 Mds€. On pourrait passer d'une moyenne de 10 dossiers/DR à 400 par DR !!

2 - *Relogement des services de Bourges*

Ce nouveau bâtiment est destiné à accueillir 3 services (BSI + échelon motards, bureau et service de la viticulture).

Un bail de 9 ans renouvelable (modifiable au bout de 3) sera signé avec le futur constructeur-propriétaire. Il n'y aura pas d'achat, seulement une location.

Même si les crédits ont été débloqués par la DG, il a fallu recourir à la publicité pour solliciter d'autres sociétés que celle retenue initialement (cf. décret d'avril 2016 qui réforme les marchés publics).

Le CHSCT 45 sera consulté fin 2016 ou début 2017.

Les remarques de Solidaires

Plusieurs choses sont à noter que nous ne manquerons pas de suivre avec attention :

- les 41 agents sont supposés intégrer le nouveau bâtiment fin 2017. Le DI a indiqué que les bassins de fraude pouvaient évoluer, se déplacer. Lorsqu'il a qualifié de pérenne la résidence, il n'a évoqué que la viticulture et la SURV. Quid du bureau ?

- la consultation des agents : ont-ils tous bien été consultés et pu obtenir communication des futurs plans. Selon la CGT-Centre, qui considère ce projet comme le sien, cela a été le cas. SOLIDAIRES veillera à ce que ce soit le cas (y compris pour la restauration).

3 - *Construction d'un auvent à La Ferrière-sous-Jougne*

Projet qui semble enfin se concrétiser. D'un coût estimé à environ 500 000€, il consistera à couvrir une partie des bâtiments avec un auvent de manière à ce que les agents bénéficient d'un espace couvert et ventilé pour y effectuer des contrôles en toute sécurité.

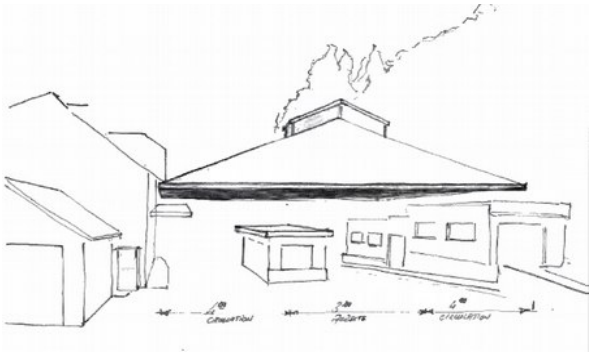

Esquisse du futur auvent

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a dû être modifié en conséquence. La DIR (ex-équipement) a été associée au projet. Un arrêté préfectoral permettra d'adapter la circulation (problématique des frontaliers entre 5h-7h et 16h-17h30).

Selon la DR de Franche-Comté, la livraison serait envisageable à l'été 2017. Début 2017, le dossier serait présenté au CHSCT 25.

Les remarques de Solidaires

Nous nous sommes félicités de ce que cet auvent voie (enfin!) le jour après des années d'espoirs déçus et de projets franco-suisses avortés.

Comme l'UNSA qui est intervenu avant nous, nous avons demandé des précisions concernant les conditions de sécurité des agents (trottoirs, ralentisseurs, signalétique), les futurs emplacements de contrôles…

… / …

III - Questions diverses

À titre d'information les OS ont appris que des locaux situés proches de la gare de Dijon pourraient accueillir la future RI calibrée à 25 agents (c'est encore un projet). Le SRE et le SRA iraient occuper les locaux de l'ancienne RR.

Au prochain CT sera étudiée la transformation de la CPE de Tours, projet soutenu par la CGT-Centre, en pôle interrégional compétent pour gérer et contrôler toute la filière énergétique. Devant le tollé provoqué par cette annonce, le président a annoncé que *« les débats de décembre seraient animés »* !

La CGT a débuté la séance des questions diverses :

- expérimentation du HK : où en est-on ? Qu'en sera-t-il des gilets pare-balles (GPB)...

***Quelques éléments de réponses du DR de Franche-Comté** :*

- 14 DR testent le HK.
- 20h de FP/agent sont prévues.
- tous les agents d'une même BS seront habilités.
- tous les scenarii ont été testés une centaine de fois en FC (unique DR dans ce cas).
- la doctrine d'emploi devrait être publiée dans 3-4 mois.
- pas de décision définitive concernant le GPB.

- note de cadrage sur les astreintes de commandement datée du 02/11 : la DI a répondu que les agents, en cas d'appel pour se rendre sur un point de contrôle, utiliseraient un véhicule de service (prévu justement en cas d'astreinte car les agents doivent retourner s'équiper à la BS).

- les anciens locaux de la BSI de Dijon pourraient accueillir la salle syndicale de la DR de Bourgogne ainsi que la salle informatique du bureau principal (qui a déménagé 3 fois en 6 ans!).

L'USD/FO est intervenue sur :

- Beaune : à quelle date la transformation de la Recette Locale (RL) en centre de viticulture sera-t-elle effective ? Il faut un arrêté de fermeture et transférer les droits des agents d'une RL à ceux d'un centre de viticulture. La date envisagée du 01/02/2017 reste d'actualité. La question du catégorie A chef de service par contre reste en suspens, alors qu'en séance de CHSCT, cela apparaissait comme une certitude.

- la question des remboursements dans Chorus DT :

La DI a confirmé que lors des demandes de remboursements, si les agents partaient pour des raisons syndicales, de FP... à partir de leur résidence familiale et non de la résidence administrative, et sous réserve d'avoir demandé l'autorisation auparavant, il leur serait remboursé leurs frais de déplacement.

***N.B** : cette remarque n'avait rien d'anodin.*

Il faut en effet savoir que cette charmante « bêbête » est paramétrée pour ne rembourser que d'une résidence administrative à une autre. Le service de la DI peut exceptionnellement débloquer le système pour autoriser le remboursement.

Comment rigidifier un système qui fonctionnait bien !

Les questions de Solidaires

- demande réitérée de la production d'une note du DI à l'attention de la hiérarchie de proximité concernant les questions de racisme, de sexisme et d'homophobie. En effet, des agents nous font régulièrement remonter ce problème...

- fermeture du bureau de Chalon avec « transformation en centre de viticulture » : il fut dit en séance de CHSCT de septembre que le « projet fera l'objet d'une consultation du CT de fin 2016 ». Confirmation est donnée, la question sera abordée lors du CT de décembre.

- les motos de l'échelon de Dijon : après l'accident de septembre dernier, 2 nouvelles motos (des BMW) ont été attribuées à l'échelon. L'une est arrivée, l'autre est en cours de livraison. 2 autres devraient être livrées à l'échelon de Besançon mais la DI ne sait pas quand.

- les problèmes de remontées d'égouts à la BSI de Dijon : le réseau d'évacuation des toilettes a été modifié mais les réparations tiendront-elles ? La possibilité de poser un sanibroyeur a été évoquée (idée avancée par certains au moment des travaux initiaux et pourtant balayée d'un revers de main par le PLI de l'époque).

- la question des 4x4 en viticulture : la DI nous soutenait il y a 4 mois *« qu'aucun service Viti de France ou de Navarre ne disposait »* de tels véhicules. Donc le service Viti dijonnais n'en aurait pas. Le Douane Info d'octobre prouve que les collègues de Champagne en ont un. Nous avions encore une fois été menés en bateau !

*La délégation SOLIDAIRES était composée de : **A. MARCEAUX** (titulaire), **R. GOYATTON** (suppléant avec voix délibérative), **J. CHEMINET** (suppléant), **E. LECONTE** (experte).*

Compte-rendu du Comité Technique Local

Dijon 23 septembre

« *La vie continue !*»

En ce vendredi de septembre, les OS étaient réunies à Dijon pour assister au Comité Technique (CT) [1]*. Où on a encore pu constater que le CHSCT pose encore (et toujours) des soucis à l'administration qui doit s'y plier.*

La séance a débuté par la lecture de 3 déclarations préalables : celle commune de la CGT/CFDT /UNSA puis celle du SNCD-FO.

SOLIDAIRES s'est exprimée à son tour pour notamment faire remarquer qu'il était difficile de prendre pour argent comptant ce qui nous est dit en CT. En effet, nous nous sommes rendu compte lors du CT de Réseau (CT Douane) que les propos tenus par le DI pouvaient être complètement opposés à ceux de la DG (cf. CR audience et CR du CTR du 1 1 juillet et ses commentaires). Nous avons aussi fustigé les réformes successives faites sans anticipation, ni projection quant aux conséquences sur nos collègues (cf. déclaration liminaire ci-jointe).

Outre un point d'information sur les perspectives d'évolution 2016-20 de l'organisation des services de la DI de Dijon, l'ordre du jour proposait d'acter par un vote la suppression/fusion de plusieurs services CO et SURV (3 de la DR de Bourgogne, Chalon CO/SURV et Beaune, et 1 de la DR du Centre, bureau de Chartres).

I – Approbation des PV des 07/04 et 28/06/2016

PV du 07/04 : reconvocation suite au boycott de la séance du 24/03/16 par SOLIDAIRES et la CGT (la CGT-Centre ayant, elle, siégé). Pour rappel : l'intersyndicale nationale demandait de boycotter les CT pour faire pression et obtenir la cartographie des services qu'on nous refusait jusque-là.

SOLIDAIRES **n'a pas pris part au vote** (de même que la CGT B-FC[2]).
CGT-Centre, CFDT, SNCD-FO et UNSA ont voté **« pour »**.

À cette occasion, vos représentants SOLIDAIRES ont demandé une précision quant à un passage du PV dans lequel le président expliquait qu'il n'est pas prévu de baisse d'effectifs au moins jusqu'en 2017. Ce qui pose la question de l'après 2017 , que se passera-t-il ? Réponse du D.I : *« On ne sait pas pour après 2017. La vie continue ! » (sic).* Nous vous laissons apprécier l'humour. Ou pas...

PV du 28/06 : la teneur du PV est conforme aux débats de ce jour-là, mais SOLIDAIRES estime que de nombreux termes, bien que retranscrits fidèlement, sont tendancieux et incorrects dans le PV (p. 4, 5, 6 et 9 notamment).

SOLIDAIRES s'est donc **abstenue** de voter.
CFDT, CGT, SNCD-FO et UNSA : vote **« pour ».**

II – Points donnant lieu à vote

1 - *Fusion antenne de Chalon Viti avec Chalon bureau et fusion des BSI de Chalon et de Dijon*

Vos représentants ne peuvent se prononcer en toute connaissance de cause, puisqu'ils ne disposent pas de toutes les informations.

Il est à noter qu'une délibération intersyndicale a été lue en séance du CT, expliquant les raisons de cette impossibilité à voter ces 2 fusions de services : délibération signée à l'unanimité des organisations syndicales.

Les remarques de Solidaires

Rappel technique sur l'articulation CHSCT–CT : le CHSCT doit rendre un avis sur les conséquences qu'une telle réorganisation peut avoir sur les condi

... / ...

[1] *Le Comité Technique des services déconcentrés (CTSD) est composé de 8 sièges détenus par la CGT (3), Solidaires (2), CFDT-UNSA et USD/FO (1 chacun). La DI reste seule décisionnaire finale même si les OS votent contre un projet.*

[2] *B-FC : Bourgogne, Franche-Comté.*

tions de travail des collègues, leur santé physique et mentale, et ce, préalablement à tout débat et vote en CTL.

Or, le CHSCT 21 n'a pas pu rendre d'avis (le 21/06/16) car il n'avait pas suffisamment d'informations pour se prononcer (de trop nombreuses questions étant restées sans réponse de la part de notre administration).

Il n'y a donc aucun avis préalable du CHSCT sur ces fusions.

Pour essayer d'y remédier, l'instance a d'ailleurs fait une demande d'expertise agréée auprès du président du CHSCT 21 (qui est aussi le DI de Dijon). Cette demande d'expertise a été refusée en juillet dernier.

En l'absence de cet avis, SOLIDAIRES n'a donc pas pris part au vote.

2- *Fermeture de la Recette locale de Beaune et création d'un centre Viticulture.*

SOLIDAIRES, CFDT, CGT (2 votes sur 3), SNCD-FO et UNSA se sont **abstenues**.
CGT F-C : **« contre »**.

Les remarques de Solidaires

SOLIDAIRES s'est abstenue car nous ne pouvions pas voter « pour » une fermeture de service. De plus, nous attendons les résultats de la délégation d'enquête du CHSCT 21 qui est en cours sur le sujet : il nous manque donc des éléments d'appréciation de l'opportunité de cette fermeture.

MAIS dans l'intérêt des agents qui souhaitent la création de ce centre Viti/C.I avec un cadre A sur place, nous ne pouvons pas voter contre cette mesure.

Il faut noter que les collègues ont aussi expressément demandé la création d'un nombre de postes suffisant pour un fonctionnement correct. Ce que l'administration ne peut assurer.

3 - *Fermeture du bureau de Chartres (ou « chronique d'une mort annoncée »)*
Ce bureau a été fragilisé depuis des années par des pertes d'emploi et l'administration considère aujourd'hui que le bureau n'est plus viable. Elle veut donc le supprimer pour transférer l'activité sur le bureau d'Orléans.

SOLIDAIRES, CGT (sauf CGT-Centre) et UNSA **votent « contre »** cette fermeture.
CGT-Centre **vote « pour »** la fermeture.
CFDT et SNCD-FO **s'abstiennent**.

Les remarques de Solidaires

- ce que la DI oublie de dire : alors même que l'activité de Chartres était très bonne et que les flux et le dédouanement augmentaient, l'administration n'a eu de cesse de miner les procédures domiciliées.

Puis elle a baissé petit à petit les effectifs pour arriver au final à un bureau de 3 agents, rendant impossible la réalisation de toutes les missions, et causant par là-même le départ des transitaires.

- la charge de travail qui arrivera dans les autres services après la fermeture de Chartres n'a pas été suffisamment évaluée. Et il n'y a pas eu d'étude sérieuse sur les effectifs nécessaires à Orléans.

- aucun des agents ne semble vouloir aller à Orléans. Mais les collègues souffrent de cette situation : ils sont dans l'attente, se posent des questions sur les effectifs prévus ou pas par l'administration, s'inquiètent des trajets qui vont être rallongés…

- sans oublier le fait qu'en actant cette fermeture, l'administration vide un département d'une présence douanière. Ce qui pour SOLIDAIRES est totalement inacceptable.

SOLIDAIRES a donc voté « contre » cette fermeture et restera vigilante quant aux réponses qui seront données aux agents et à leur devenir.

4 – *Implantation d'un agent catégorie A à Vesoul*

Actuellement ce bureau est la seule structure douanière restante en Haute-Saône. 3 agents s'occupent des distillations, des contrôles physiques TSVR et des contrôles/enquêtes tabacs (dédouanement et NSTI sont déjà partis à Besançon).

Des tâches supplémentaires vont-elles être confiées par la D.I et la D.R au bureau pour le pérenniser ? Aucune réponse claire n'a pu être fournie par l'une ou l'autre.

SOLIDAIRES, CFDT, CGT-B., UNSA et SNCD-FO ont voté **« pour »**.
CGT Centre-FC ont voté **« contre »**.

Les remarques de Solidaires

SOLIDAIRES s'inquiète pour l'avenir des missions de ce service. Toutefois, puisqu'il s'agit de maintenir un

… / …

service et d'aider des agents dans leur travail quotidien, SOLIDAIRES vote pour cette création de poste.

III – Points donnant lieu à information

Ce point n'était pas soumis à vote mais avait pour but selon le président de « *rassurer les agents* » sur les annonces faites lors des Comités Techniques de Réseau des 08/02 et 11/07/16.

- La future Recette interrégionale de Dijon :

Sa création est prévue pour avril 2018, puisqu'elle doit avoir lieu avant l'arrivée de la charge de travail de Besançon (prévue pour octobre 2018) puis de celle d'Orléans (pour avril 2019).

- Pour les bureaux d'Auxerre, Blois, Bourges et Chalon, le tableau des effectifs indique leur transformation en Centres Viti/CI pour 2019. Quid des effectifs d'ici cette date butoir? Pas de réponse du DI.

Par ailleurs, SOLIDAIRES souhaite souligner que la disparition de la mission dédouanement à Blois va poser de gros problèmes puisque l'entreprise Thalès Elancourt (91) annonce le basculement de ses encours à Vendôme. Or, toutes les déclarations d'import (de 700 à 1000 déclarations en circuit noir), seront autant de contrôles physiques qui devront être réalisés par Blois.

SOLIDAIRES estime donc que beaucoup de conséquences n'ont pas été entièrement envisagées.
Le président du CT pense au contraire que « *les conséquences ont été dûment actées* ».

IV – Questions diverses

- À la question des nouveautés qu'il conviendrait de nous annoncer, le président du CT répond que pour 2019, il y aura plus de monde que prévu à la CPE de Tours (on nous prédit un « *solde positif en termes d'effectifs* »).

- Immobilier à Bourges : il semble que les soucis de relogement ne soient pas terminés puisque des problèmes juridiques demeurent. Et y aura-t-il assez de place pour le nombre d'agents prévus dans le nouveau bâtiment ? *Il se pourrait que oui...* n'est pas une réponse acceptable !!

- Pénurie de moniteurs de tir : on nous explique que les demandes de places ont été faites mais la Bourgogne n'aurait pas été retenue. Et pourtant la Bourgogne a des candidats disponibles...

- Concernant les problèmes de motos à la BSI de Dijon : où l'on apprend que c'est un « vrai souci » (sic) et que Mme la Directrice régionale et M. le Directeur interrégional font remonter « ces soucis » à B2. Ils espèrent que cela se débloquera dans la semaine qui vient.

- Idem pour les véhicules sérigraphiés : « le manque de place ... *c'est un problème en effet* !» (re-sic!).

- Idem pour le véhicule maître de chien. Rappel : le véhicule obtenu est de faible motorisation et n'a pas de ventilation : c'est un véhicule « bidouillé » par l'UGAP et qui ne correspond absolument pas aux besoins de l'équipe « maître et chien ».

Au final, c'est à peu près comme si on obtenait exactement l'inverse de ce que les agents ont commandé ! fait remarquer un collègue CGT.

Réponse du D.I : On ne prendra plus de commande de véhicules par l'UGAP. En attendant, on va voir comment faire en sorte qu'il soit adapté car on ne peut pas le réformer, il n'a qu'un an.

- Quant au recrutement d'agents PACTE pour la future R.I. à Dijon : il nous est affirmé que la priorité de recrutement sera celle-ci :

- 1°/ agents des RR qui ferment et souhaitent suivre leur fonction ;
- 2°/ agents de la résidence (« mutation » interne)
- 3°/ agents « extérieurs » inscrits au tableau de mutation.

SOLIDAIRES en suivra la réelle application.

Le président du CT nous explique qu'il va être mis en place un système de « *mutation différée à 2 années* ». La DI n'est pas trop inquiète : « *on pourra les réaffecter, même en surnombre si besoin* ».

Et bien, à SOLIDAIRES cela nous inquiète, car l'agent(e) en « mut' différée de 2 ans » sera sûrement attendu(e) dans le service d'arrivée qui aura certainement besoin de lui/elle. Donc il/elle sera virtuellement parti(e), tout en n'étant pas encore arrivé(e)...

Le DI reconnaît que c'est vrai, « *dans toute restructuration, il y a toujours un passage difficile* » *(sic).*

Réponse de SOLIDAIRES : le passage difficile c'est surtout et toujours pour les agents...

SOLIDAIRES était composée de : ***F. MICHAU*** *et* ***A. MARCEAUX*** *(titulaires),* ***J. CHEMINET*** *(suppléant),* ***E. LECONTE*** *et* ***J. MOINDROT*** *(expertes). Pour toute demande de renseignement n'hésitez pas à les contacter.*

Monsieur le Président,

SOLIDAIRES DOUANE est présente aujourd'hui à ce Comité Technique afin de réaffirmer une fois de plus son attachement à un service public de proximité, non vidé de sa substance. Les bureaux de douane ainsi que les unités présentes au sein de chaque département de notre Direction Interrégionale en sont un symbole fort.

Aujourd'hui, à force de coups de boutoir répétés sur certains sites, les organisations syndicales, en soutien aux agents concernés, se voient dans la position très inconfortable de devoir acter des fermetures de sites.

Comment en est-on arrivé à cette extrémité ?

Si l'on se réfère à l'ordre du jour qui nous est proposé pour cette séance, nous devons approuver les procès-verbaux des CTSD n°1Bis du 07/04/2016 et n°2 du 28/06/16. À la relecture de ceux-ci, on ne peut que s'inquiéter fortement du fonctionnement de nos instances en ces périodes troublées.

Dans le procès-verbal du 07/04/16, vous reconnaissiez Monsieur le Président, que 50 % de l'effectif du CSRH de Bordeaux est composé d'agents qui ont fait un choix géographique et qui doivent donc s'approprier la matière très complexe qu'est la GRH. De plus, vous parliez de dysfonctionnements non prévus.

Or, dans les réformes douanières successives, les seules règles qui vaillent sont :

- aucune anticipation,
- des décisions à la va-vite pour rendre des emplois,
- aucune projection sur les conséquences de ces suppressions (en termes de conditions de travail par exemple).

Dijon, comme d'autres DI, apparaît être un fleuron de l'expérimentation pour la DG. Or c'est toujours aux agents de s'adapter au fil de l'eau, avec toujours plus d'incertitude et de « maltraitance morale » pour ceux qui font le choix, ou non, de rester en poste. Et notre organisation syndicale n'est pas convaincue de la nécessité de la plupart d'entre elles.

Parmi les exemples que l'on peut citer :

- les GIR : peut-on sérieusement croire que le fait de transférer leur travail, et encore à mi-temps, à un agent de la CROC compensera le départ de l'agent d'une structure dont on nous vantait le travail collaboratif et inter-administrations (n'est-ce-pas une des marottes de la DGDDI de signer des accords de coopération depuis des années dont nous ne voyons aucun retour concret pour la douane ; cf. l'accord signé avec la DGFiP ?).
- les fusions et suppressions de services en Bourgogne avec Chalon CO et SU. Pour SOLIDAIRES une fusion de services est une disparition d'au moins un service car 1+1 en douane = 1 service avec moins d'effectifs pour au moins autant de travail.

- les restructurations et suppressions continues dans la région Direction Centre (Bourges ou Blois par exemple) laissent un territoire où le terme de maillage est une douce plaisanterie.

Dans le PV du Comité Technique du 28/06/16, où toutes les organisations syndicales étaient présentes, étaient mises à l'ordre du jour plusieurs mesures d'organisation particulière – regroupement ou même fermetures de services. Or, mal préparés, les points portant sur les services bourguignons ont du être reportés, car le CHSCT 21 n'avait pas rendu d'avis dessus.

Les réalités obligent à procéder au cas par cas, l'hétérogénéité des contextes locaux, des contraintes, des structurations et des modalités de fonctionnement ayant été soulignée précédemment.

Et s'il n'y avait que cela !

Lors du CT du 28 juin, vous avez fait une intervention M. le Président sur la concertation locale concernant la réorganisation de la gestion et du contrôle de la filière viti-vinicole dans la DI. Il n'est pas question de fermeture de dédouanement/fiscalité – pages 23 et 36 du PV – dans la mesure où aucune trajectoire d'évolution précise n'a été à ce moment-là tracée et validée.

Et quelle surprise pour les bureaux de la DI concernés quand le 11 juillet au CTR on annonce pour ceux-ci l'inverse ! Encore une fois, SOLIDAIRES est très dubitative quant à la valeur de ce qui est dit dans les CTSD puisque ce qui y est dit est contradictoire avec les décisions de la DG prises aux même moment.

Un dernier exemple très révélateur de ce que devient la Douane : cela n'a posé aucun problème déontologique à la DG bureau C2 de faire signer à des fonctionnaires d'État un contrat avec une société privée pour que ceux-ci puissent utiliser leurs outils de travail !

Alors oui aujourd'hui nous siégeons M. le Président. Cela vous permettra de mettre un trait supplémentaire dans la colonne dialogue social au sein de la DI de Dijon. Mais en ce qui nous concerne, cela sera sans grande illusion.

Les élus SOLIDAIRES au CT de Dijon
Dijon, 23 septembre 2016

Compte-rendu du Comité Technique Local
Dijon 28 juin 2016

Le 28 juin, les OS étaient réunies à Dijon pour assister au Comité Technique Local (CTL) [1]*. Où on a découvert à cette occasion que le CSHCT pose des soucis à l'administration qui doit s'y plier.*

La séance a débuté par la lecture d'une déclaration préalable de la CGT Centre dénonçant les pratiques de certains cadres locaux.

Outre un point d'information sur la réforme viticole, l'ordre du jour comportait la suppression/fusion de plusieurs services Co et Surv (3 de la DR de Bourgogne et 1 de la DR du Centre).

I – Approbation des PV des 24/03/2016 et 07/04/2016

PV du 24/03 : toutes les OS se sont abstenues (boycott). Celui du 07/04 est en cours de rectification.

II – Points donnant lieu à vote

- la fermeture de la BSI de Chalon et sa fusion avec celle de Dijon,
- le regroupement de l'antenne viticulture avec le bureau de Chalon,
- la fermeture de la recette locale (RL) de Beaune et l'implantation à la place d'un centre de viticulture,
- la fermeture du bureau de Chartres.

Les 3 premières fermetures/restructurations venaient juste de faire l'objet d'une étude par le CHSCT 21 réuni en séance le 21 juin.

Considérant que cette instance venait de rendre un avis sur chacun des 3 sites bourguignons, le président du CTL (le DI) a tenté de faire voter leur suppression/transformation.

SOLIDAIRES, la CGT puis l'USD-FO sont alors vigoureusement intervenues pour rappeler que seul le site de Beaune avait fait l'objet d'un avis rendu par le CHSCT 21 (même s'il était réservé par rapport à l'absence de calcul de la charge de travail du futur site). Ce qui n'était absolument pas le cas des sites de Chalon Co et Surv.

Le président a refusé de reconnaître les faits et précisé qu'il pourrait répondre à toutes les questions des OS en séance. Lui qui prône la stricte séparation CHSCT/CT en globait en quelque sorte les deux instances en une seule ! Visiblement il fallait faire passer ces restructurations.

Le CTL ne fonctionne pas comme cela!

Après de longues minutes de discussion et une suspension de séance, le président a finalement retiré ces points de l'ordre du jour. Ils seront examinés ultérieurement.

Les remarques de Solidaires :

1/ *sur la forme*

- les dossiers et fiches d'impact(s) doivent être détaillés et prendre en compte les situations de tous les agents.
- le relevé de conclusions du CHSCT 21 n'a pas été communiqué dans les délais de 8 jours. Erroné, il a même été réécrit la veille de la séance.
- le président a tenté de faire porter la faute de ce report aux OS en parlant des risques de RPS ! SOLIDAIRES lui a rappelé que les suppressions continues depuis 10 avaient conduit à cette situation. Renverser les rôles était scandaleux.

2/ *sur le fonds*

- lorsque le CHSCT attend le résultat d'une enquête, expertise … il n'y aucun avis donné (le fait de se réunir ne permet pas d'affirmer que cela équivaut à un avis ; mais pour le président du CTL si).
- ces projets qualifiés d'importants doivent faire l'objet d'un avis du CHSCT compétent. Or concernant les sites de Chalon (Co et Surv) aucun avis n'a été rendu puisque les membres du CHSCT 21 attendent les résultats d'expertises qui ont été commandées le 21 juin.
- pour voter en CTL, il faut que les élus disposent des avis donnés en CHSCT. 2 avis sur 3 n'ayant pas été rendus, le CTL ne pouvait donc pas se prononcer.

… / …

[1] *Le Comité Technique Local (CTL) est composé de 8 sièges détenus par la CGT (3), Solidaires (2), CFDT-UNSA et USD/FO (1 chacune). La DI reste seule décisionnaire finale même si les OS votent contre un projet.*

- cela ne remet nullement en cause les avis donnés sur Beaune et Chartres (CHSCT 21 et 45). Même si pour ce dernier dossier, aucun document n'avait été fourni aux élus du CTL.

- la nomination d'un CSDS A à la BSE de Delle (Franche-Comté) :

Suite aux attentats de novembre dernier et dans le cadre du renforcement des contrôles aux frontières 24 agents ont été affectés à la DR de Franche-Comté qui gère une frontière tierce.

La BSE de Delle, dirigée par un agent de catégorie B, va être destinataire d'un certain nombre de ces renforts (3 AC viennent d'ailleurs d'arriver). À terme, elle comptera 20 agents plus une équipe maître-chien. Ce qui la fera passer de petite à moyenne unité.

Elle se trouve sur un axe amené à se développer (la Transjurane qui doit désengorger l'axe Bâle-Mulhouse plus une gare internationale).

Dans le cadre de la réforme de la chaine de commandement, un A peut être affecté à la tête d'une moyenne unité. C'est ce que le DR et le DI souhaitent faire à Delle. Il sera accompagné de 2 adjoints de catégorie B. Ce changement interviendra lorsque l'actuel chef de poste sera parti (pour cause de retraite ou de mobilité suite à une promotion de B en A).

Le DR de Franche-Comté a rappelé l'importance de l'humain dans la gestion des BS. Si les 3 BSI (Montbéliard, Besançon et Lons) collaborent désormais bien, les BSE, éloignées les unes des autres, gèrent seules leur secteur.

Vote pour : CGT, SOLIDAIRES et USD-FO
Abstention : CFDT et UNSA

Les remarques de Solidaires :

- il est regrettable qu'un poste de C soit sacrifié pour permettre l'implantation d'un poste de catégorie A.
- la collaboration entre BSI peut faire penser que celle de Montbéliard, que le DI souhaite fusionner avec … Delle, restera à son niveau actuel (14) sans renforts. La « collaboration » avec Besançon permettant de compenser les pertes d'emplois de la brigade. Quel sera son avenir dans ces conditions ?

III – Point donnant lieu à information

La réforme de la viticulture[2] dans la DI.

La DI souhaite spécialiser les agents en charge de la viticulture. L'idée est pour le moment de recenser les structures existantes et les *« ancrer dans le paysage »*[3]. On ne parle pas encore de régionalisation (pas encore …) mais de guichet unique.

Cela se fera à effectifs constants (sauf pour l'encadrement, car il faut davantage de *« responsables de proximité »* selon les agents consultés). Dans le cadre du contrôle global (contrôle du dépôt de la DRM à l'émission du titre de mouvement) la DI ne souhaite plus qu'un seul service au lieu de 2.

Un point de situation, suite aux GT faits avec les agents début 2016, a été présenté par un représentant de chaque DR :

- Bourgogne :
La transformation de Beaune en centre de viticulture et le rattachement de l'antenne de viti de Chalon au bureau feraient officiellement consensus auprès des agents… mais comment le croire, puisque ces fusions se feront à effectifs constants, alors que les collègues demandent des renforts. Il existe, d'après le D.I, une cohérence économique dans ce choix. Le centre de viticulture de Beaune sera paramétré à 7 agents et 1 A (mais aucune prise en compte des collègues partant à la retraite prochainement !).

À Auxerre, le périmètre reste inchangé. Serait à l'étude un rattachement du Châtillonais, zone viticole gérée par Dijon mais géographiquement très proche de la Champagne, avec Auxerre. Et ce, afin d'améliorer la LCF entre les deux zones.

À Chalon, le rattachement de l'antenne de viticulture avec le bureau se fera avec 1 A à la tête de la structure, et d'après le représentant de la DR, il n'y aurait pas de problème.

Or, il subsiste bon nombre de questions. Ce qui a valu à l'administration une lecture par Solidaires de la délibération du CHSCT 21, présentée le 21 juin (cf. compte rendu du CHSCT). En effet, les conséquences de cette fusion sur les conditions de travail des collègues ont été tellement peu étudiées par la direction, que le comité n'a pu rendre d'avis et demande une expertise agréée.

Le transfert des CI non viticoles au bureau de Dijon fera l'objet d'un arbitrage. Des FP sont réclamées par les agents. Pour les opérateurs, la dématérialisation sera imposée (*« ceux qui n'ont pas d'ordinateur n'auront qu'à faire saisir par d'autres ! »* … même ceux, minoritaires, qui n'appartiennent à aucun organisme interprofessionnel).

… / …

[2] *Conformément à ce qui avait été décidé entre les OS et la DI le 09/12/2015, les agents ont été consultés lors de GT et un compte-rendu a été fait lors de ce CTL. Les CHSCT compétents seront ensuite consultés avant un retour en CTL pour vote.*

[3] *Les termes entre guillemets et en italique sont des phrases issues de la discussion entre les OS et les cadres présents au CTL.*

- Centre :
Il existe déjà 3 centres (Blois, Bourges et Tours) et les CI-viti sont déjà en cours d'être unifiées. Notre organisation a posé le problème de dossiers relevant du bassin viticole Val de Loire où les opérateurs via leurs syndicats professionnels font état de divergences de traitement par la DI de Nantes Bretagne . Le Président souhaite que des réunions entre les deux DI s'organisent...

A l'issue des GT organisés avec les agents certaines questions demeurent (la question de la gestion des tabacs...). Doit-on associer les CI viti et non viti ou bien rattacher les CI non viti au bureau d'Orléans ?

Il serait souhaitable selon les agents que les personnes astreintes à une mobilité fonctionnelle soient prévenues le plus en amont possible.

- Franche-Comté :
Il existe un seul centre de viticulture centré sur Lons (très spécialisé). Les agents sont demandeurs d'être un centre de viticulture. Mais restera une activité de dédouanement.
Ils souhaitent que les CI non viticoles soient transférées au bureau principal mais souhaitent gérer les distillations artisanales (mais pour cela il faudrait une simplification des procédures pas encore à l'ordre du jour).

En conclusion, le DI a indiqué que le détail des effectifs se fera en début d'année prochaine avec la présentation des effectifs 2017.

Les remarques de Solidaires :

- se féliciter du dialogue avec les agents c'est très bien ; sauf que sans les OS au CTL du 09/12, les agents n'auraient pas été consultés.
- spécialiser les agents en viticulture : comment les agents doivent-ils prendre cette remarque que la hiérarchie développe à longueur de page ?
- SOLIDAIRES réaffirme que l'absence de calcul de la charge réelle de travail (Beaune, Chalon, Centre ...) risque de mettre en difficulté les agents dans un futur proche.
- comment rendre cohérentes les décisions prises pour un vignoble (celui de Centre Val de Loire) couvrant 2 DI, Dijon et Nantes ?
- comment va-t-on gérer les changements réglementaires du 01/01/2016 (entre autres, suppression de la règle des 70km maxi entre une exploitation et ses parcelles de vigne et liberté de planter où l'on veut) ?

VI – Questions diverses

SOLIDAIRES a interpellé le DI sur 2 sujets :

- les dates de transfert de l'activité des RR de Besançon et d'Orléans à la RI de Dijon ?

Le DI indique qu'au 28/06, les dates retenues, qui demanderont une confirmation officielle, pour le transfert de l'activité des RR vers la future RI de Dijon sont les suivantes : octobre 2018 pour celle de Besançon et avril 2019 pour celle d'Orléans.

SOLIDAIRES a demandé si les agents qui ne suivraient pas leur emploi seraient recasés, même en surnombre, sur la résidence. Le DI l'a confirmé.

Il a également indiqué que des agents pourraient voir leur poste à la RI réservé pendant 1 ou 2 tours de mutation (hypothèse envisagée par la DG pour ne pas perdre trop de comptables).

SI certaines RR venaient à combler des lacunes en personnel, les nouveaux arrivants sauraient que leur affectation ne dépasserait pas 1 ou 2 ans. Un départ avec une prime de restructuration pourrait être envisagée dans ce cas.

- l'expérimentation de l'arme longue en Franche-Comté

DR de Franche-Comté : « c'est d'la balle ce HK! »

Le DR s'est déclaré très satisfait. Actuellement 3 agents sont formés par semaine (20h étalées sur 4 jours et plus de 300 cartouches tirées). 1 GT (composé du référent sécurité, des moniteurs de tir...) en amont au sein de la DR a permis de déblayer le terrain. Les suisses ont été aussi sollicités.

La pré-doctrine de la DG va être appliquée et modifiées en conditions réelles sur le terrain. Elle n'aborde pas certaines questions (arme longue au sein d'une escouade de 3 agents, comment l'utiliser en cas de dispositif de sécurité renforcé côté suisse ...). Vers octobre-novembre un compte-rendu à la DG sera effectué.

La CGT :

- a demandé au divisionnaire de Dijon d'expliquer si les services longs (SL) étaient remis en cause car trop nombreux et donc, trop coûteux.

Celui-ci a indiqué que la note rédigée avait été mal comprise et qu'il fallait juste que les SL soient justifiés d'un point de vue opérationnel. Il n'y avait pas de remise en cause de leur utilité (la BSI d'Auxerre cumule parfois jusqu'à 300km aller-retour pour atteindre certains points de sa penthière !).

- a demandé si le relogement de la BSI de Bourges dans de nouveaux locaux était acté : le DI l'a confirmé.

... / ...

- a demandé des explications complémentaires concernant l'anonymisation des procédures.

La hiérarchie a confirmé que le fait de n'indiquer que le numéro de matricule sur un PV dans Garance NG entraînait de facto la nullité de la procédure. Il faudra une discussion commune Intérieur, Finances et Justice pour qu'une modification du code pénal soit envisageable. Et donc peut-être de n'indiquer que le numéro de matricule des agents sur un PV.

- a souhaité connaître si le DI avait des informations sur un éventuel retrait des agents douaniers des GIR. Le DI a indiqué que cette discussion avait été évoquée mais sans déboucher sur quoi que ce soit actuellement.

L'UNSA a souhaité savoir si l'auvent allait bien être installé au poste de La Ferrière-sous-Jougne. Le DR de Franche-Comté l'a confirmé (le Plan Local d'Urbanisme doit être modifié par le préfet et les appels d'offre lancés. Ensuite restera à trouver la bonne date pour les travaux à cause des frontaliers). Les travaux débuteront en 2017.

La délégation SOLIDAIRES était composée de Frédéric MICHAU et Agnès MARCEAUX (titulaires), Jacques CHEMINET et Renaud GOYATTON (suppléants).

Pour toute demande de renseignements complémentaires, n'hésitez pas à les contacter.

Quelques rappels sur le CHSCT

• les CHS s'occupent des Conditions de Travail (CT) depuis début 2012.

• la consultation du CHSCT est obligatoire pour l'administration qui restructure. Elle doit présenter un dossier le plus complet possible détaillant les conséquences de la restructuration et les solutions qu'elle propose aux agents ...

• le CHSCT rend un avis sur chaque restructuration avant tout vote en CTL. C'est obligatoire.

• cet avis n'est, hélas, pas contraignant pour l'administration.

• si un CHSCT annonce qu'il ne donnera pas d'avis sur un sujet par manque d'informations, il n'y a pas d'avis donné.